



NOTE D'INFORMATION

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE

INITIATEUR	FINANCIERE CLASQUIN EUROMED
SOCIETE VISEE	TIMAR SA
NATURE DE LA NOTE D'INFORMATION	NOTE PREPAREE PAR L'INITIATEUR FINANCIERE CLASQUIN EUROMED
NOMBRE D' ACTIONS VISEES	108.927 ACTIONS ORDINAIRES
PRIX PAR ACTION	385 MAD
MONTANT MAXIMUM DE L'OFFRE	41.936.895 MAD
DUREE DE L'OFFRE	DU 09/06/2023 AU 28/06/2023

ORGANISMES CONSEIL



Visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), prise en application de l'article 36 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, l'original de la présente note d'information a été visée par l'AMMC en date du 01/06/2023 sous la référence VI/EM/013/2023.

I. AVERTISSEMENT

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de participer à l'offre ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'offre proposée.

II. SOMMAIRE

I. AVERTISSEMENT	2
II. SOMMAIRE	3
III. ABREVIATIONS	5
IV. DEFINITIONS.....	6
V. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES.....	7
V.1. Le Président de l'Initiateur.....	7
V.2. Le Conseil d'Administration de TIMAR.....	8
V.3. Le Commissaire Aux Comptes de l'Initiateur	9
V.4. Le Commissaire Aux Comptes de TIMAR	10
V.5. Les Organismes Conseil.....	11
V.6. Le Conseiller Juridique	12
V.7. Le responsable de l'information et de la communication financière de l'Initiateur	13
V.8. Le responsable de l'information et de la communication financière de TIMAR	14
VI. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OFFRE	15
VI.1. Contexte de l'offre	15
VI.2. Cadre légal de l'offre.....	16
VI.3. Objectifs de l'offre	17
VI.4. Accords pouvant avoir une incidence sur l'offre.....	18
VII. TENEUR DE L'OFFRE.....	19
VII.1. Titres visés par l'offre	19
VII.2. Titres proposés en règlement de l'offre	19
VII.3. Impacts de l'offre	19
VII.4. Conditions suspensives et seuil de renonciation.....	20
VIII.ÉLÉMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE L'OFFRE.....	20
VIII.1. Evaluation des titres visés par l'offre	20
VIII.2. Méthodes écartées	20
VIII.3. Méthodes retenues	22
VIII.4. Synthèse de l'évaluation d'appréciation du prix	27
VIII.5. Evolution du cours boursier du titre TIMAR	28
IX. MODALITES DE L'OFFRE	29
IX.1. Calendrier de l'offre	29
IX.2. Modalités de participation à l'offre	29
IX.3. Modalités de traitement des ordres	31
X. INITIATEUR DE L'OFFRE.....	33
X.1. Identification de l'Initiateur	33
X.2. Informations sur l'Initiateur	33
X.3. Présentation de TIMAR.....	45

X.4.	Informations financières	49
X.5.	Informations financières consolidées	49
X.6.	Liens de l'Initiateur avec TIMAR SA	50
XI.	INTENTIONS DE L'INITIATEUR	52
XI.1.	Intentions de l'Initiateur.....	52
IX.2.	Financement de l'offre	53
XII.	AVIS DES ORGANES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS CONCERNÉES	53
XII.1.	Avis des organes de l'Initiateur.....	53
XII.2.	Avis des organes de TIMAR.....	54
XIII.	ANNEXES	55

III. ABREVIATIONS

AG	Assemblée Générale
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
CA	Conseil d'Administration
CCA	Comptes courants d'associés
CMP	Cours Moyen Pondéré
CMPC	Cours Moyen Pondéré du Capital
DCF	Discounted Cash-Flow
EBIT	Earning Before Interest and Taxes
FCP	Fonds Commun de Placement
MAD	Dirhams
MMAD	Millions de dirhams
MEUR	Millions d'euros
N.A	Non applicable
OPA	Offre Publique d'Achat
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
RN	Résultat Net
RNPG	Résultat Net Part du Group
SA	Société Anonyme
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
TVP	Titres et Valeurs de Placement
VE	Valeur d'Entreprise

IV. DEFINITIONS

Free cash-flow	Désigne la capacité d'une entreprise à générer des ressources supplémentaires.
Initiateur	Désigne l'Initiateur de l'Opération FINANCIERE CLASQUIN EUROMED <i>(précédemment dénommée Financière LCI)</i>
Loi n°26-03	Désigne le Dahir n° 1-04-21 du 1 ^{er} Rabii I 1425 portant promulgation de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier tel que modifiée et complétée.
Note d'Information	Désigne la présente note d'information visée par l'AMMC.
Offre	Désigne la présente Offre Publique d'Achat Obligatoire.
Opération	Désigne la présente Offre Publique d'Achat Obligatoire.
Roll On / Roll Off	Désigne le transport par camions et remorques sur navires
Société Visée	Désigne la société TIMAR SA

V. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES

V.1. Le Président de l'Initiateur

Identité

Dénomination ou raison sociale	FINANCIERE CLASQUIN EUROMED
Représentant légal	Monsieur Yves REVOL
Fonction	Président
Adresse	235, Cours Lafayette, 69006, Lyon - France
Numéro de téléphone	+33(0)4 72 83 17 00
Adresse électronique	Yves.REVOL@clasquin.com

Attestation

Monsieur Yves REVOL en sa qualité de Président de FINANCIERE CLASQUIN EUROMED atteste que les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires de la société TIMAR pour fonder leur jugement sur l'Offre Publique d'Achat Obligatoire proposée. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, il atteste que la teneur et la réalisation des propositions faites dans la présente note d'information constituent des engagements irrévocables de FINANCIERE CLASQUIN EUROMED.

Yves REVOL

FINANCIERE CLASQUIN EUROMED

Président

V.2. Le Conseil d'Administration de TIMAR

Identité

Dénomination ou raison sociale	TIMAR SA
Représentant légal	Monsieur Yves REVOL
Fonction	Président du Conseil d'Administration
Adresse	Rue Mbarek ben Brahim, Avenue O rue Abou Bakr Bnou Koutia Quartier industriel Ain Sebaa Casablanca
Numéro de téléphone	+212 522 67 60 00
Adresse électronique	Yves.REVOL@clasquin.com

Attestation

Monsieur Yves REVOL, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société TIMAR, atteste que les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires de la société TIMAR S.A. pour fonder leur jugement sur l'Offre Publique d'Achat Obligatoire proposée. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, il atteste que le Conseil d'Administration de TIMAR adhère aux objectifs et intentions de FINANCIERE CLASQUIN EUROMED telles que précisées dans la présente note d'information.

M. Yves REVOL

TIMAR SA

Président du Conseil d'Administration

V.3. Le Commissaire Aux Comptes de l'Initiateur

Identité

Dénomination ou raison sociale	IMPLID AUDIT
Représentant légal	Monsieur Guillaume VILLARD
Fonction	Managing Partner
Adresse	79 cours Vitton CS 90047, 69451, Lyon, France
Numéro de téléphone	+33 4 37 51 15 15
Adresse électronique	guillaume.villard@implid-audit.com
Date du 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	31/12/2015
Date d'expiration du mandat actuel	31/12/2026

Attestation

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières de la société FINANCIERE CLASQUIN EUROMED contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèses annuels sociaux tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos au 31 décembre 2020, 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières de FINANCIERE CLASQUIN EUROMED, fournies dans la présente note d'information, avec les états de synthèse précités.

Le Commissaire Aux Comptes

M. Guillaume VILLARD
IMPLID AUDIT
Managing Partner

V.4. Le Commissaire Aux Comptes de TIMAR

Identité

Dénomination ou raison sociale	El Maguiri & Associé	BDO Sarl
Représentant légal	Issam EL MAGUIRI	Amine BAAKILI
Fonction	Associé	Associé
Adresse	5, Rue Pléiades, Résidence Imrane, 1 ^{er} étage, Casablanca	119, Boulevard Abdelmoumen. 20140, Casablanca
Numéro de téléphone	+ 212 522 86 55 90	+ 212 522 22 19 24
Adresse électronique	issam.elmaguiri@elmaguiri.ma	abaakili@bdo.ma
Date du 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	31/12/2018	31/12/2018
Date d'expiration du mandat actuel	31/12/2023	31/12/2023

Attestation

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières de Timar contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèses annuels consolidés tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos au 31 décembre 2020, 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022 ;
- Les états de synthèses annuels sociaux tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos au 31 décembre 2020, 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022 ;

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières de Timar fournies dans la présente note d'information, avec les états de synthèse précités.

Le Commissaire Aux Comptes

M. Issam EL MAGUIRI
El Maguiri & Associé
Associé

M. Amine BAAKILI
BDO Sarl
Associé

V.5. Les Organismes Conseil

Identité

Dénomination ou raison sociale	Valoris Corporate Finance	Capital Trust Finance
Représentant légal	M. Youssef JAÏDI	Mme. Lamiaa BOUTALEB
Fonction	Président Directeur Général	Présidente du Conseil d'Administration
Adresse	Angle Route El Jadida et Rue Abou Dhabi, Oasis, 20410, Casablanca	50, Boulevard Rachidi, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 23 97 60	+212 5 22 46 63 50
Adresse électronique	y.jaidi@valoris.ma	l.boutaleb@capitaltrust.ma

Attestation

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité conjointe et solidaire. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient et de leur pertinence au regard de l'opération proposée.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies notamment, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les requêtes d'information et éléments de compréhension auprès du management de l'Initiateur ;
- Les Rapports Financiers Annuels au titre des exercices clos les 31 décembre 2020, 2021 et 2022 ;
- L'analyse des comptes sociaux afférents aux exercices clos les 31 décembre 2020, 2021 et 2022 de FINANCIERE CLASQUIN EUROMED ;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux et consolidés au titre des exercices 2020, 2021 et 2022 de Timar ;
- L'analyse des comptes sociaux afférents aux exercices clos les 31 décembre 2020, 2021 et 2022 de TIMAR SA ;
- L'analyse des comptes consolidés afférents aux exercices clos les 31 décembre 2020, 2021 et 2022 de TIMAR SA ;
- L'analyse des procès-verbaux des organes sociaux de FINANCIERE CLASQUIN EUROMED relatifs à la présente opération ;
- L'analyse des rapports et des procès-verbaux de Conseil d'Administration de TIMAR SA relatifs à la présente opération ;
- Les informations analysées dans le cadre des travaux de valorisation ;
- Les autres informations fournies par l'Initiateur et TIMAR SA.

A notre connaissance, la note d'information contient toutes les informations nécessaires aux actionnaires de TIMAR SA pour fonder leur jugement sur l'Offre qui leur est faite. Elle ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Il n'existe aucune relation financière ou commerciale entre les Organismes Conseil et FINANCIERE CLASQUIN EUROMED, en dehors du mandat de conseil. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatée.

M. Youssef JAÏDI
Valoris Corporate Finance
Président Directeur Général

Mme. Lamiaa BOUTALEB
Capital Trust Finance
Présidente du Conseil d'Administration

V.6. Le Conseiller Juridique

Identité

Dénomination ou raison sociale	DLA PIPER CASABLANCA
Représentant légal	Monsieur Christophe BACHELET
Fonction	Country Managing Partner
Adresse	DLA PIPER CFC Cube, 13 ^{ème} étage, Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	+212 520 427 829
Adresse électronique	Christophe.bachelet@dlapiper.com

Attestation

L'Offre Publique d'Achat Obligatoire, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de FINANCIERE CLASQUIN EUROMED et à la législation marocaine.

Cette Offre a obtenu toutes les autorisations préalables applicables en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

M. Christophe BACHELET
DLA PIPER CASABLANCA
Country Managing Partner

V.7. Le responsable de l'information et de la communication financière de l'Initiateur

Dénomination ou raison sociale	FINANCIERE CLASQUIN EUROMED
Responsable	Philippe LONS
Fonction	Directeur administratif et financier Groupe
Adresse	Le Rhône Alpes 235 Cours Lafayette, FR-69451 Lyon Cedex 06
Numéro de téléphone	+33 (0)4 72 83 17 00
Adresse électronique	Philippe.LONS@clasquin.com

V.8. Le responsable de l'information et de la communication financière de TIMAR

Dénomination ou raison sociale	Timar S.A.
Responsable	Philippe LONS
Fonction	Directeur administratif et financier Groupe
Adresse	Rue Mbarek ben Brahim, Avenue O rue Abou Bakr Bnou Koutia Quartier industriel Ain Sebaâ Casablanca
Numéro de téléphone	+33 (0)4 72 83 17 00
Adresse électronique	Philippe.LONS@clasquin.com

VI. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OFFRE

VI.1. Contexte de l'offre

La présente note d'information est préparée par l'Initiateur uniquement. Toutefois, les informations relatives à TIMAR SA reprises dans la note d'information ont été revues par TIMAR SA.

Le 28/03/2023, FINANCIERE CLASQUIN EUROMED a franchi le seuil réglementaire de 40% du capital et des droits de votes de la société TIMAR SA suite à l'achat, sur le marché de bloc de la bourse, de 191.273 actions TIMAR au prix unitaire de 450 MAD. Les cédants sont listés comme suit :

1. Madame Cécile Puech : 42.256 actions ;
2. Madame Geneviève Puech : 32.353 actions ;
3. Monsieur Olivier Puech : 53.098 actions ;
4. Monsieur Jean-Charles Puech : 42.516 actions ;
5. SC Gestion des participations Puech : 21.050 actions.

A la veille de l'acquisition ayant déclenché le franchissement de seuil de participation de 40%, objet de la présente note d'information, FINANCIERE CLASQUIN EUROMED ne détenait pas d'actions de la société TIMAR SA. Toutefois, il est précisé que la participation de la société CLASQUIN SA, société mère de FINANCIERE CLASQUIN EUROMED, dans le capital de TIMAR SA à la veille de l'acquisition se présente comme suit :

Initiateur	Quantité	% du capital de TIMAR SA
CLASQUIN SA	900	0,30%
Total	900	0,30%

Source : CLASQUIN SA

Le 28/03/2023, la société FINANCIERE CLASQUIN EUROMED a procédé à l'achat de 63,52% du capital et des droits de vote de la société TIMAR SA au prix de 450 MAD par action sur le marché central de la bourse de Casablanca, détaillé comme suit :

Initiateur	Quantité	% du capital de TIMAR SA
FINANCIERE CLASQUIN EUROMED	191.273	63,52%
Total	191.273	63,52%

Source : FINANCIERE CLASQUIN EUROMED

VI.2. Cadre légal de l'offre

Franchissement de seuil

La collectivité des associés de FINANCIERE CLASQUIN EUROMED par délibérations en date du 28/03/2023, a pris acte du caractère obligatoire de l'Offre Publique d'Achat sur les actions TIMAR SA, suite au franchissement du seuil à la hausse de 40% dans le capital et les droits de vote de cette dernière.

Le Conseil d'Administration de TIMAR SA, réuni en date du 28/03/2023, a pris acte de l'obligation de lancement de l'Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions de TIMAR qui ne sont pas détenues par l'Initiateur.

Dépôt du projet d'Offre Publique d'Achat Obligatoire

Ainsi, et conformément à l'article 18 de la Loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier tel que modifiée et complétée, FINANCIERE CLASQUIN EUROMED a déposé auprès de l'AMMC un projet d'Offre Publique d'Achat Obligatoire visant 108.927 actions de la société TIMAR SA.

Le projet d'Offre Publique d'Achat Obligatoire a été déposé auprès de l'AMMC le 31/03/2023 et l'avis de recevabilité a été publié le 19/05/2023.

Cotation des actions TIMAR

En conséquence du dépôt du projet d'Offre, l'AMMC a demandé conformément aux dispositions de l'article 30 de la Loi 26-03 tel que modifiée et complétée, à la Bourse de Casablanca de suspendre la cotation des actions TIMAR.

L'AMMC, après avoir publié la décision de recevabilité de l'Offre dans un journal d'annonces légales le 19/05/2023, a demandé à la bourse de Casablanca de reprendre la cotation des actions TIMAR le 22/05/2023.

Autorisation du Ministère de l'Economie et des Finances

En application de l'article 29 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, l'AMMC a soumis le projet d'offre au Ministère de l'Economie et des Finances en vue de l'appréciation dudit projet au regard des intérêts économiques et stratégiques nationaux. La Ministre de l'Economie et des Finances n'a pas formulé d'objection sur le présent projet d'offre publique d'achat obligatoire.

Décisions des organes sociaux de l'Initiateur

Les associés de FINANCIERE CLASQUIN EUROMED, par délibération en date du 17/05/2023, ont pris acte du dépôt le 31 mars 2023 du projet d'Offre Publique d'Achat Obligatoire visant les actions TIMAR SA, suite au franchissement direct du seuil de 40% dans le capital et les droits de vote de cette dernière par FINANCIERE CLASQUIN EUROMED.

La collectivité des associés a autorisé le Président de la Société, Monsieur Yves REVOL, et/ou son Directeur Général, CLASQUIN S.A., représentée par Monsieur Hugues MORIN ou toute personne qu'ils se substitueraient à proposer le prix de 385 MAD par action dans le cadre de l'offre publique d'achat obligatoire.

Décisions des organes sociaux de TIMAR SA

Le Conseil d'Administrateur de TIMAR SA réuni en date du 28/03/2023 a décidé de :

- Capter en qualité d'administrateurs, avec effet immédiat, successivement en remplacement des administrateurs démissionnaires (Olivier PUECH, Geneviève Puech, Cécile Puech et Jean Charles Puech « fils »), sous réserve de la ratification de cette nomination par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires : Yves REVOL, Hugues MORIN, Laurence ILHE et Idriss BENSMAIL.

- Dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et du directeur général de la Société. Par conséquent, nommer en qualité de nouveau président du Conseil pour la durée de son mandat d'administrateur M. Yves REVOL, M. Olivier PUECH continuant d'assurer la Direction Générale en qualité de Directeur Général ;
- Proposer de nommer de nouveau M. Olivier PUECH en qualité d'administrateur à la plus prochaine Assemblée Générale annuelle prévue le 22 juin 2023. Il est précisé que pendant une période transitoire jusqu'à la plus prochaine assemblée générale de la Société. M. Olivier PUECH bénéficiera d'un poste d'observateur non administrateur lui permettant d'être convié et d'assister à toutes les réunions du conseil d'administrateur jusqu'à sa nomination en qualité d'administrateur ;

Le Conseil d'Administration de TIMAR SA, réuni en date du 17/05/2023, a adopté la décision ci-dessous :

Le Président rappelle aux membres du Conseil, qu'en date du 28 mars 2023, Financière Clasquin Euromed, Acquéreur, a procédé à l'acquisition de 63,52% du capital et des droits de vote de la société Timar S.A.

Le Président rappelle aux administrateurs les objectifs et intentions de Financière Clasquin Euromed telles que plus amplement précisés dans le projet de note d'information.

Par conséquent, le Conseil prend acte, à raison des dispositions de la loi n°26.03 et notamment de ses articles 18 et suivants, du dépôt par Financière Clasquin Euromed d'une offre publique d'achat obligatoire sur les actions de la société TIMAR S.A, non détenues par l'Acquéreur, ayant les caractéristiques comme suit :

- Nombre d'actions visées : 108.927 actions de la société TIMAR S.A ;
- Prix de l'Offre : 385 MAD par action.

Le Conseil d'Administration déclare adhérer aux objectifs et intentions de Financière Clasquin Euromed telles que précisées ci-dessus et dans la note d'information.

Le Conseil d'Administration approuve la signature par le Président de la société, le Directeur Général, ou par toute personne qu'ils mandateraient à cet effet, de tous actes et documents nécessaires à la réalisation de l'offre publique d'achats obligatoire.

VI.3. Objectifs de l'offre

L'offre publique d'achat obligatoire intervient suite au franchissement de seuil à la hausse de 40% des droits de vote, permettant aux actionnaires minoritaires d'apporter leurs titres à la présente offre.

A travers sa participation dans le capital de TIMAR SA, FINANCIERE CLASQUIN EUROMED souhaite sécuriser sa position sur le Maroc, notamment dans le cadre des activités de sa filiale LCI-Clasquin, et développer ses flux sur le Maghreb et l'Afrique.

FINANCIERE CLASQUIN EUROMED est la société mère et associée unique de la société LCI-Clasquin, une entreprise spécialisée dans le transport Ro-Ro sur le Maghreb. Au Maroc, LCI-Clasquin entretient un partenariat avec la société TIMAR.

Cette acquisition permet au Groupe CLASQUIN de renforcer significativement :

- La stratégie de développement du groupe sur la zone Euromed – Afrique, avec l'intégration d'un réseau de filiales opérationnelles au Maroc, au Portugal, en Espagne, en Tunisie, en Mauritanie, au Mali, au Sénégal et en Côte d'Ivoire ;
- L'offre de services aux marchés Europe/Afrique, cet axe devenant le 2^{ème} trade du Groupe CLASQUIN ;

- Le pôle Road Brokerage / Ro-Ro¹ du Groupe CLASQUIN avec les équipes expérimentées et très engagées du Groupe TIMAR.

L'objectif est de préserver l'identité du Groupe TIMAR et de ses filiales et de lui permettre de se développer dans la durée. Monsieur Olivier PUECH continuera d'assurer la direction générale de TIMAR.

VI.4. Accords pouvant avoir une incidence sur l'offre

Dans le cadre de cette OPA Obligatoire, aucun accord n'a été conclu entre l'Initiateur FINANCIERE CLASQUIN EUROMED et les autres actionnaires de TIMAR SA, à l'exception de l'accord conclu avec M. Olivier PUECH qui prévoit :

1. M. Olivier PUECH poursuivra des fonctions de management et notamment son mandat d'administrateur et de Directeur Général de TIMAR SA.
2. Il est également convenu que M Olivier PUECH deviendra actionnaire minoritaire de Financière Clasquin Euromed. Les termes de cette prise de participation seront définis ultérieurement.

Par ailleurs, l'Initiateur n'a connaissance d'aucun accord pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de l'Offre ou son issue.

Il n'y a aucun engagement reçu par l'Initiateur en matière de la participation ou la non-participation à la présente offre.

¹ Ro-Ro, abréviation de Roll on / Roll off, désignant le trafic routier de poids lourds ou de remorques par bateaux rouliers

VII. TENEUR DE L'OFFRE

VII.1. Titres visés par l'offre

Le tableau suivant présente les principales caractéristiques des titres visés par l'Offre Publique d'Achat Obligatoire :

Code ISIN	MA0000011686
Nature des titres visés	Action de TIMAR toutes de même catégorie
Nombre des titres visés	108.927
Part du capital visé par l'Offre	36,18%
Prix proposé	385 MAD par action
Mode de règlement	Entièrement en numéraire

VII.2. Titres proposés en règlement de l'offre

L'Offre Publique d'Achat Obligatoire visée par cette note d'information ne comporte pas de règlement en titres.

VII.3. Impacts de l'offre

L'impact de la présente Offre Publique d'Achat Obligatoire sur le capital de TIMAR SA est présenté dans le tableau ci-dessous qui détaille l'actionnariat de TIMAR SA avant et après l'opération (dans le cas où toutes les actions visées par l'Offre seraient apportées par les autres actionnaires) :

Actionnaire	Actionnariat à la veille du dépôt de l'offre publique		Actionnariat après opération	
	Nombre de titres	% de capital et de droits de vote	Nombre de titres	% de capital et de droits de vote
GROUP CLASQUIN	192 173	63,82%	301 100	100,00%
<i>FINANCIERE CLASQUIN EUROMED</i>	<i>191 273</i>	<i>63,52%</i>	<i>300 200</i>	<i>99,70%</i>
<i>CLASQUIN S.A</i>	<i>900</i>	<i>0,30%</i>	<i>900</i>	<i>0,30%</i>
HAKAM ABDELLATIF FINANCE SA	40 410	13,42%	-	-
Famille TRACHEN	35 773	11,88%	-	-
Divers actionnaires (flottant)	32 744	10,87%	-	-
Total	301 100	100,00%	301 100	100,00%

Source : Bourse de Casablanca

Quant à l'Initiateur, le pourcentage de détention dans le capital de TIMAR est de 63,52% avant l'offre publique d'achat obligatoire et de 100% après l'opération dans le cas où toutes les actions visées par l'offre publique d'achat obligatoire seraient apportées par les autres actionnaires).

En effet, les associés de FINANCIERE CLASQUIN EUROMED, par délibération du 17/05/2023 approuvent son engagement d'acquiescer seule de manière ferme et irrévocable la totalité des actions apportées à l'OPA Obligatoire par les actionnaires de la société TIMAR SA.

VII.4. Conditions suspensives et seuil de renonciation

Non applicable compte tenu du caractère obligatoire de l'offre.

VIII. ELÉMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE L'OFFRE

VIII.1. Evaluation des titres visés par l'offre

Les travaux de valorisation des actions de la société TIMAR SA ont été réalisés par Valoris Corporate Finance et Capital Trust Finance sur la base exclusive des prévisions stratégiques communiquées par Timar S.A.

Dans le cadre de la valorisation des actions de la société TIMAR SA en vue de la détermination du prix de l'offre, les méthodes de valorisation suivantes ont été utilisées :

- La méthode de transaction de référence ;
- Le modèle d'actualisation des dividendes (DDM) ;
- La méthode des comparables boursiers.

VIII.2. Méthodes écartées

Méthode de l'Actif Net Réévalué – ANR ou méthode patrimoniale

La méthode patrimoniale (ANR) consiste à évaluer séparément les différents actifs et engagements de la société, sans tenir compte de ses perspectives futures.

Cette méthode s'applique généralement dans un contexte de liquidation des actifs ou pour valoriser des sociétés financières ou de portefeuille qui ne correspond ni à la nature ni à la situation de TIMAR. Par conséquent, l'évaluation des titres de TIMAR par la méthode patrimoniale a été écartée.

Méthode des Discounted Cash Flows – DCF

Cette méthode consiste à calculer la valeur de l'actif économique d'une entreprise (valeur d'entreprise) par la somme des flux futurs générés par celui-ci (Free Cash-Flow to the Firm) actualisés au coût moyen pondéré du capital. Le coût moyen pondéré du capital (CMPC) est représentatif de l'exigence de rendement des pourvoyeurs de fonds (actionnaires et créanciers) pondéré par leurs niveaux d'engagement respectifs dans le financement de l'actif économique de la société. Une fois la valeur d'entreprise déterminée, la valeur de ses capitaux propres est obtenue en déduisant notamment la dette nette.

Cette méthode, comme le DDM, repose sur le principe d'actualisation des flux futurs générés par la Société.

Cependant, cette méthode présente la limite de ne pas tenir en compte du décalage potentiel entre les flux de trésorerie disponibles et les dividendes pouvant être servis aux actionnaires. Par conséquent, la méthode des DCF n'a pas été retenue.

Méthode du Cours Moyen Pondéré – CMP

La méthode du cours moyen pondéré par les volumes est une approche intrinsèque qui consiste à retenir comme valeur des fonds propres la capitalisation boursière moyenne de la société pondérée par les volumes échangés sur le marché sur une période significative déterminée.

Cependant, cette méthode peut présenter certaines limites dans le cas où le volume des échanges est faible. Etant donné que l'action est illiquide, cela signifie que le cours moyen pondéré sera basé sur un nombre limité de transactions, ce qui peut ne pas refléter la valeur réelle de l'action.

VIII.3. Méthodes retenues

Méthode de transaction de référence

La méthode de transaction de référence consiste à valoriser une société sur la base des prix auxquels ont été réalisées des transactions récentes portant sur son capital.

La transaction de bloc, intervenue le 28/03/2023 et portant sur l'acquisition par FINANCIERE CLASQUIN EUROMED de 191.273 actions de TIMAR représentant 63,52 % du capital social et des droits de vote de TIMAR, a été réalisée au prix de 450 MAD par action.

Le prix de réalisation de la transaction de référence ne saurait constituer une référence de valorisation pertinente dans la mesure où (i) ce prix intègre une prime de contrôle exclusif du fait de la participation majoritaire ainsi acquise et (ii) les vendeurs ont octroyé des garanties d'actifs et de passifs à l'Initiateur, couvrant entre autres 20% du prix, pour une durée jusqu'au 31 décembre 2027.

Il est à noter qu'une garantie bancaire à première demande a été octroyée à l'Initiateur dans le cadre de la garantie d'actifs et de passifs.

Dans la mesure où la présente Offre vise les actions détenues par des actionnaires minoritaires n'octroyant pas de garanties d'actifs et de passifs à l'Initiateur, il conviendrait de tenir compte d'une décote estimée à 20%. Sur cette base, la valeur par action de TIMAR ressort à 360 MAD, soit une valorisation des fonds propres de 108,4 MMAD.

Modèle d'actualisation des dividendes (DDM)

Cette méthode consiste à calculer la valeur des fonds propres d'une société en actualisant le rendement futur prévu d'être servi à ses actionnaires au coût des fonds propres (correspondant à l'exigence de rendement des actionnaires).

La méthode DDM est utilisée comme une référence dans l'évaluation des entreprises en fournissant une évaluation plus spécifique des dividendes futurs, ce qui est particulièrement pertinent dans le contexte d'une OPA où l'objectif est d'estimer la valeur intrinsèque de l'entreprise cible. En prenant en compte le décalage potentiel entre les flux de trésorerie disponibles et les dividendes pouvant être servis aux actionnaires, la méthode DDM permet ainsi, une analyse plus complète et précise de la valeur de l'entreprise dans le cadre de cette opération. Par ailleurs, le choix de cette méthode d'évaluation repose sur le principe que cette dernière est centrée sur les actionnaires de l'entreprise dans la mesure où elle prend compte les bénéfices qui leur sont directement distribués représentant ainsi la valeur réelle des actions qu'ils détiennent.

La valeur des fonds propres de la société TIMAR (V_{fp}) correspond à la somme (i) du rendement actualisé à servir par ladite société à ses actionnaires sur l'horizon explicite et (ii) de la valeur terminale actualisée.

Principales hypothèses du Business Plan :

- **Hypothèses de Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires consolidé correspond à la somme des chiffres d'affaires générés par l'ensemble des filiales appartenant au Groupe Timar. Les réalisations de l'exercice 2022 étant exceptionnelles, le chiffre d'affaires de l'ensemble consolidé devrait se contracter en 2023p de 8% avant de reprendre un rythme de croissance organique en ligne avec la conjoncture économique dans laquelle évolue les clients de Timar SA (+3% en 2024p et 2025p, 4% en 2026p et 2027p et 5% en 2028p.)

- **Hypothèses de marge brute**

La marge brute de l'exercice 2021 est élevée compte tenu de la hausse du coût du fret qui a été répercutée sur les clients de TIMAR. En 2022, ces coûts du fret ont connus une baisse qui n'a pas été répercutée sur les clients de TIMAR ce qui a engendré une amélioration significative de la marge brute. Ainsi à partir de 2023p, le taux de marge brute devrait baisser afin d'aller dans le sens des baisses de prix demandées par les clients de la société afin de refléter la baisse des coûts du fret et se maintenir à un niveau normatif sur le restant de la durée prévisionnelle du plan d'affaires.

- **Hypothèses de charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation en dehors des dotations aux amortissements sont exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires sur la base de la moyenne normative historique des exercices 2018-2022 et maintenues sur toute la durée du plan d'affaires.

- **Investissements**

Pour Timar SA : Un investissement annuel de 25 MMAD entre 2023p et 2027p sur diverses immobilisations corporelles pour permettre de maintenir l'actif économique en bon état de fonctionnement afin d'atteindre les objectifs commerciaux et opérationnels de la société ;

Pour Timar International : Un investissement annuel de 2,9 MMAD entre 2023p et 2027 correspondant au renouvellement de 34 remorques âgées.

- **Besoins en fonds de roulement**

Actif circulant : tous les postes de l'actif circulant sont exprimés sur la base de la durée moyenne historique normative des exercices 2018-2022 et maintenu sur toute la durée du plan d'affaires.

Passif circulant : tous les postes du passif circulant sont exprimés sur la base de la durée de l'exercice 2022 et maintenu sur toute la durée du plan d'affaires, à l'exclusion des postes « Dettes fournisseurs courantes » et « Organismes sociaux » qui sont maintenus à 60 jours du CA et 30 jours des charges de personnel respectivement.

Principaux agrégats financiers consolidés prévisionnels :

En KMAD	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Chiffre d'affaires	610 703	629 024	647 895	673 811	700 763
Charges d'exploitation	(582 909)	(597 733)	(613 203)	(637 850)	(660 860)
MARGE BRUTE	217 653	223 046	230 206	240 145	249 751
EBITDA	49 121	50 294	52 001	54 203	56 360
Marge d'EBITDA	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
Résultat des activités opérationnelles (REX)	27 554	31 045	34 438	35 696	39 629
Marge d'exploitation	4,5%	4,9%	5,3%	5,3%	5,7%
Résultat de l'ensemble consolidé	16 765	19 646	22 412	23 820	26 353
Intérêts minoritaires	(3 140)	(3 290)	(3 536)	(3 783)	(3 985)
Résultat Net Part du Group	13 625	16 357	18 876	20 037	22 368
Marge nette	2,2%	2,6%	2,9%	3,0%	3,2%

Source : TIMAR

Détermination du coût des fonds propres

Le taux d'actualisation utilisé pour la valorisation des fonds propres de la société TIMAR est égal au coût des fonds propres (Cfp). Ce dernier est calculé de la manière suivante :

$$C_{fp} = R_f + (\beta_e \times pr_m)$$

Où :

- R_f : Taux sans risque (Taux des Bons du Trésor sur le marché secondaire 10 ans au 10/03/2023), soit **4,50%** ;
- β_e : Bêta endetté (soit **1,25** sur la base d'un bêta désendetté de 1,0) ;

La formule de passage du bêta désendetté au Bêta endetté est comme suit :

$$\beta_e = \beta_d \times [1 + (1 - IS) \times Gearing]$$

- Avec β_d : Le bêta désendetté établi à 1,0 ;
- IS : Moyenne des taux d'Impôts sur les sociétés effectif sur 2023-2026 qui est de 24,1% ;
- Gearing : Gearing sur la base de la structure financière du groupe TIMAR à fin 2022, soit le rapport des Dettes financières part non courant sur le Financement permanent, il ressort à : 33,4%

$$\beta_e = 1,00 \times [1 + (1 - 24,1\%) \times 33,4\%] = 1,25$$

- pr_m : Prime de risque du marché actions soit **8,40%**.

La prime de risque retenue se base des dernières notes de recherche publiée sur l'appréciation de la prime de risque action à savoir :

- BMCE Capital Research – Méthode prospective : 8,8% (Septembre 2022) ;
- Attijari Global Research – Méthode sondage : 8,0% (Novembre 2022).

La moyenne retenue de ces deux notes de recherche ressort à : **8,4%**

$$C_{fp} = 4,50\% + (1,25 \times 8,40\%) = 15,03\%$$

Valeur terminale :

La valeur terminale est déterminée sur la base de la méthode de Gordon Shapiro par actualisation à l'infini au coût des fonds propres du dividende servi aux actionnaires en 2027p augmenté d'un taux de croissance perpétuelle « g » de 1,5%.

La formule de calcul est la suivante :

$$VT = \frac{\text{flux de la dernière année (2027p)} \times (1+g)}{(C_{fp} - g)}$$

Avec g le taux de croissance perpétuelle, il est fixé à 1,5%, soit la moyenne de l'intervalle de [1,0% - 2,0%] conventionnellement admis.

Dividendes servis aux actionnaires

Les dividendes servis aux actionnaires de la société TIMAR présenté ci-dessous sont basés sur un taux de distribution prévisionnel du RN de 85%.

En KMAD	2022r	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p	Valeur terminale
RNPG	12 480	13 625	16 357	18 876	20 037	22 368	
<i>Taux de croissance</i>		<i>9,2%</i>	<i>20,1%</i>	<i>15,4%</i>	<i>6,1%</i>	<i>11,6%</i>	
<i>Payout (en % du RNPG de n-1)</i>		<i>85%</i>	<i>85%</i>	<i>85%</i>	<i>85%</i>	<i>85%</i>	
Distribution des dividendes		10 608	11 581	13 903	16 045	17 031	127 804
<i>Période d'actualisation</i>		<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>5</i>
Dividendes actualisés / Valeur terminale actualisée		9 222	8 753	9 135	9 165	8 458	63 470

Valeur des fonds propres (en KMAD)	108 203
Prix par action MAD	359

Synthèse de l'évaluation par la méthode DDM :

La valeur des fonds propres de TIMAR SA s'établit à 108,2 MMAD, soit 359 MAD par action.

Analyse de sensibilité

Valeur des fonds propres en MMAD

		Taux de croissance à l'infini (g)				
		0,5%	1,0%	1,5%	2,0%	2,5%
Coût des fonds propres (Cfp)	13,53%	116	119	123	126	130
	14,03%	112	114	118	121	124
	14,53%	107	110	113	116	119
	15,03%	103	106	108	111	114
	15,53%	100	102	104	107	109
	16,03%	96	98	100	103	105
	16,53%	93	95	97	99	101

Prix par action en MAD

		Taux de croissance à l'infini (g)				
		0,5%	1,0%	1,5%	2,0%	2,5%
Coût des fonds propres (Cfp)	13,53%	386	396	408	420	433
	14,03%	371	380	390	401	413
	14,53%	356	365	374	384	395
	15,03%	343	351	359	369	378
	15,53%	331	338	346	354	363
	16,03%	319	326	333	340	349
	16,53%	308	314	321	328	335

Méthode de comparables boursiers

Cette méthode repose sur la valorisation d'une société sur la base des multiples de valorisation implicites d'un échantillon de sociétés comparables cotées opérant dans le même secteur d'activité et présentant des caractéristiques financières et opérationnelles comparables à la société évaluée.

En l'absence de sociétés comparables cotées nationales, l'échantillon des comparables à TIMAR est intégralement constitué de sociétés étrangères. La sélection des comparables retenues dans l'échantillon a été basée sur différents critères dont principalement :

- Secteur : activité de commissionnaire en transport international et groupage routier ;
- Rentabilité : CA, la marge d'EBIT/EBITDA et RN de 2022 devant être dans une fourchette comparable à celles réalisées par la société TIMAR.

Le tableau ci-dessous présente les critères comparabilité de l'échantillon retenu :

Société	Marge brute	Marge d'EBIT	Marge d'EBITDA	Marge Nette
PT Mineral Sumberdaya Mandiri Tbk (IDX:AKSI)	17,8%	8,2%	12,5%	5,0%
Higashi Twenty One Co., Ltd. (TSE:9029)	20,8%	5,3%	7,2%	4,0%
Logwin AG (XTRA:TGHN)	8,5%	4,8%	5,7%	3,3%
Clasquin SA (ENXTPA:ALCLA)	16,0%	3,8%	4,6%	2,7%
Timar SA	36,4%	4,3%	10,9%	1,9%

Source : Capital IQ

Le tableau ci-dessous présente l'échantillon des comparables retenues :

Société (*)	Pays	VE (\$EURmm)	Capitalisation Boursière (\$EURmm)	RN (\$EURmm)	Marge nette	PER échantillon
PT Mineral Sumberdaya Mandiri Tbk (IDX:AKSI)	Indonesia	10,5	11,0	1,5	5,0%	7,5x
Higashi Twenty One Co., Ltd. (TSE:9029)	Japan	81,0	81,1	8,0	4,0%	10,1x
Logwin AG (XTRA:TGHN)	Luxembourg	536,3	819,2	73,9	3,3%	11,1x
Clasquin SA (ENXTPA:ALCLA)	France	130,1	130,8	23,6	2,7%	5,5x

Source : Capital IQ

(*) Données issues de Capital IQ le 30/03/2023

Sur la base de l'échantillon présenté ci-dessus, la valorisation de TIMAR SA par la méthode des comparables boursiers ressort comme suit :

Valorisation par les comparables boursiers (en MMAD)	2022r
Moyenne PER de l'échantillon de comparables retenu	8,6x
RNPG de TIMAR SA	12,5
Valeur des Capitaux propres MAD/Action	106,7
	354

VIII.4. Synthèse de l'évaluation d'appréciation du prix

La synthèse des travaux de valorisation ressort comme suit :

Méthodes	Valeur/action (en MAD)	Nombre de titres	Valeur des fonds propres (en MAD)	Pondération de la méthode	Prime au- dessus de la valorisation (*)
Méthode de la transaction de référence	360	301 100	108 396 000	50%	6,94%
Méthode d'actualisation des dividendes (DDM)	359	301 100	108 203 145	30%	7,24%
Méthode des multiples boursiers	354	301 100	106 726 196	20%	8,76%
Valorisation moyenne	359				7,24%
Prix de l'Offre	385	301 100	115 923 500		

(*) (Prix de l'Offre / Valorisation par chaque méthode) - 1

La décision d'attribuer une pondération de 50% à la méthode de transaction de référence est justifiée par la nature récente de la transaction de bloc majoritaire qui a concerné 63,52% du capital social de Timar SA. Cette transaction récente offre une base solide pour évaluer la valeur de la société, étant une transaction de poids. Pour évaluer la valeur des actions de Timar dans le contexte d'une transaction minoritaire, une décote de 20% a été appliquée compte tenu de (i) la garantie actif-passif offerte par le bloc majoritaire couvrant 20% du prix, ainsi que (ii) la prime de contrôle.

La méthode DDM compte tenu de la pertinence de la méthode en valorisant la société sur la base de ses dividendes futurs a été pondérée de 30%.

La méthode des multiples boursiers a été pondérée au reliquat soit 20%.

Les travaux de valorisation font ressortir un prix de 359 MAD, majoré à 385 MAD représentant une prime de 7,24% par rapport à la moyenne des méthodes de valorisation.

Sur la base du prix de l'Offre de 385 MAD, les multiples P/B et P/E induits se présentent comme suit :

En KMAD	
Valeur des fonds propres	115.924
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère au 31 décembre 2022	145.824
Résultat net part du groupe au 31 décembre 2022	12.480
Price to Book (P/B) induit	0,79x
Price Earning (P/E) induit	9,29x

Source : Timar

VIII.5. Evolution du cours boursier du titre TIMAR

Le graphique ci-dessous présente l'historique de l'évolution du cours du titre TIMAR au niveau de la Bourse des Valeurs de Casablanca et ce du 06/01/2017 au 31/03/2023(*) :



Source : Bourse de Casablanca

Le tableau ci-dessous présente la performance du titre TIMAR sur la période allant du 24/03/2022 au 31/03/2023(*) :

Période	Du	A	Cours de début de période	Cours de fin de période	Performance	CMP	Min	Max
2023 (*)	02/01/2023	31/03/2023	180,0	204,4	13,6%	183,4	175,0	204,4
2022	03/01/2022	30/12/2022	137,9	180,0	30,5%	167,1	125,0	183,0
2021	04/01/2021	31/12/2021	129,0	137,9	6,9%	133,9	120,5	148,8
2020	02/01/2020	31/12/2020	167,0	129,0	-22,8%	139,6	127,5	168,6

Source : Bourse de Casablanca

(*) Jusqu'à la suspension de cotation

IX. MODALITES DE L'OFFRE

IX.1. Calendrier de l'offre

#	Étapes	Date
1	Émission de l'avis d'approbation de la Bourse de Casablanca sur l'Offre	01/06/2023
2	Réception par la Bourse de Casablanca de la note d'information visée par l'AMMC	01/06/2023
3	Publication par la Bourse de Casablanca de l'avis relatif à l'Offre	02/06/2023
4	Publication par l'Initiateur de la Note d'information sur un journal d'annonces légales	05/06/2023
5	Ouverture de la durée de l'OPA Obligatoire	09/06/2023
6	Clôture de la durée de l'OPA Obligatoire	28/06/2023
7	Réception par la Bourse de Casablanca des ordres d'apports des titres collectés, à travers l'outil OCS, avant 12h00	03/07/2023
8	Centralisation et consolidation des ordres d'apports de titres par la Bourse de Casablanca	04/07/2023
9	Envoi d'un état récapitulatif des ordres d'apports de titres à l'AMMC	05/07/2023
10	Remise par la Bourse de Casablanca des résultats de l'OPA Obligatoire aux collecteurs d'ordres	06/07/2023
11	<ul style="list-style-type: none">Enregistrement de l'Opération en boursePublication par la Bourse de Casablanca de l'avis relatif aux résultats de l'Opération	10/07/2023
12	Publication par FINANCIERE CLASQUIN EUROMED, des résultats de l'Offre dans un journal d'annonces légales	12/07/2023
13	Règlement livraison de l'Offre	13/07/2023

IX.2. Modalités de participation à l'offre

Durée de l'Offre Publique d'Achat Obligatoire

L'Offre portera sur une durée de 14 jours de bourse, du 09/06/2023 au 28/06/2023 inclus.

Bénéficiaires

La présente OPA Obligatoire s'adresse à tous les détenteurs des actions TIMAR à l'exception de l'Initiateur FINANCIERE CLASQUIN EUROMED et la société CLASQUIN S.A.

Les actionnaires souhaitant apporter leurs actions à l'Offre devront remettre aux collecteurs d'ordres (banques et société de bourses) les documents suivants :

- Un ordre de vente dûment horodaté et émargé par l'actionnaire cédant et par l'organisme collecteur d'ordres ;

- Une attestation de blocage des actions apportées (fournie par les teneurs de comptes) ;
- Un justificatif d'identité.

L'ordre de vente sera irrévocable dès la clôture de la durée de l'Offre.

Remise des ordres de vente

Les actionnaires souhaitant apporter les titres à la présente Offre sont invités à remettre à leurs sociétés de bourse ou à leurs banques, contre accusé de réception, du 09/06/2023 au 28/06/2023 inclus, un ordre de vente conforme au modèle annexé à la présente note.

L'ordre de vente doit être signé par le propriétaire même des actions ou par un tiers dûment mandaté et présentant une procuration dûment signée et légalisée par le propriétaire desdites actions.

Les ordres de vente au nom des enfants mineurs et des personnes majeures juridiquement incapables peuvent être exécutés par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal.

Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire peut passer l'ordre de vente pour le compte du client dont il gère le portefeuille à condition de disposer d'une procuration dûment signée et légalisée par son mandant ou le mandat de gestion si celui-ci prévoit une disposition expresse en ce sens.

Les actionnaires pourront apporter leurs actions à travers les ordres de vente par l'intermédiaire d'un tiers à condition que celui-ci fournisse une procuration dûment signée et légalisée.

Les sociétés de gestion marocaines ou étrangères agréées sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent. Les ordres de vente peuvent être révoqués à tout moment jusqu'à la fin de la durée de l'Offre.

Attestation de blocage des titres apportés

Une attestation de blocage des actions apportées devra être jointe à l'ordre de vente par les personnes physiques ou morales apportant leurs actions. Le blocage des actions sera effectif à partir de la date de délivrance de l'attestation de blocage des actions concernées par cet ordre de vente et jusqu'à la date de règlement livraison. Leur ordre de vente sera irrévocable dès la clôture de la durée de l'Offre. L'attestation de blocage devra être fournie par les teneurs de comptes et devra comporter :

- Le numéro de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques marocaines résidentes ou non résidentes, le numéro de titre de séjour pour les personnes physiques étrangères résidentes au Maroc ou le numéro de passeport pour les personnes physiques étrangères non-résidentes ;
- Le numéro d'inscription au registre du commerce pour les personnes morales de droit marocain ou tout autre document faisant foi dans le pays d'origine et accepté par le collecteur d'ordres pour les personnes morales étrangères ;
- Les coordonnées bancaires identifiant le compte qui sera crédité du produit de l'apport dans le cadre de la présente OPA Obligatoire.

Identification des apporteurs d'actions

Les actionnaires apportant leurs actions dans le cadre de la présente OPA Obligatoire devront justifier leur identité en présentant les documents ci-dessous. L'organisme collecteur d'ordre devra obtenir une copie du document qui justifie l'identité de l'apporteur des actions et la joindre à l'ordre de vente.

Catégorie	Documents à joindre
Associations	Photocopie des statuts et photocopie du récépissé du dépôt de dossier
Enfants mineurs	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant
Incapables majeurs	Justificatif légal valable
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément mentionnant l'objet qui fait apparaître l'appartenance à cette catégorie et en plus, pour les Fonds Communs de Placement (FCP), le numéro d'agrément, le numéro de certificat de dépôt au greffe du tribunal, pour les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV), numéro du registre de commerce et le numéro de certificat de dépôt au greffe du tribunal
Personnes morales étrangères	Modèle des inscriptions au registre de commerce ou équivalent
Personnes morales marocaines (hors OPCVM)	Modèle des inscriptions au registre de commerce
Personnes physiques résidents marocains	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques résidents non marocains	Photocopie de la carte de résident
Ressortissants marocains	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques non-résidents non marocains	Photocopie des pages du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document

I.1.1. Commissions

Toutes les commissions relatives à la présente Offre, incluant les commissions d'intermédiation, de la Bourse de Casablanca et du règlement livraison, ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les actionnaires, apportant leurs actions à l'OPA Obligatoire, demeureront à leur charge.

Les commissions applicables au moment de la transaction sont prévues dans les conventions liant les intervenants à leurs clients.

La commission de la Bourse de Casablanca s'élève à 0,1% hors taxes². Le taux de TVA en vigueur pour ce type de transactions est de 10%.

IX.3. Modalités de traitement des ordres

Centralisation et consolidation des ordres

La structure du fichier de centralisation des ordres, établie par la Bourse de Casablanca, sera transmise par celle-ci aux collecteurs d'ordres demandeurs.

² Les taux sont applicables au montant de la transaction

Les collecteurs d'ordre, doivent transmettre le 03/07/2023 avant 12h00 à la Bourse de Casablanca, à travers l'outil de centralisation des souscriptions (OCS), l'ensemble des ordres d'apport de titres recueillis dans le cadre d'opération.

La Bourse de Casablanca procédera par la suite à la centralisation et la consolidation des différents fichiers d'ordres de vente.

Le 06/07/2023, la Bourse de Casablanca communiquera aux collecteurs d'ordres les résultats de l'Offre.

Enregistrement de l'Offre

Sur la base des actions présentées, l'enregistrement à la Bourse de Casablanca des transactions relatives à l'Offre sera effectué le 10/07/2023 par Valoris Securities et Capital Trust Securities pour le compte de Financière Clasquin Euromed (côté acheteur), ainsi que toutes les sociétés de bourse (côté vendeurs).

Les organismes collecteurs d'ordre n'ayant pas le statut de société de bourse sont libres de désigner la société de bourse qui se chargera de l'enregistrement des transactions auprès de la Bourse de Casablanca. Ils devront informer la société de bourse choisie par écrit avec copie la Bourse de Casablanca, et ce, avant le début de la période de l'offre.

Règlement /Livraison

Le règlement et la livraison des actions TIMAR seront réalisés le 13/07/2023. Ils s'effectueront selon les procédures en vigueur.

Publication des résultats de l'Offre

Les résultats de l'Offre seront publiés par la Bourse de Casablanca le 10/07/2023, ainsi que dans un journal d'annonces légales par l'Initiateur de l'Offre au plus tard le 12/07/2023.

Modalités d'annulation des ordres

Toutes les souscriptions qui ne respectent pas les conditions de participation et d'identification prévues au niveau de la présente note d'information seront frappées de nullité.

X. INITIATEUR DE L'OFFRE

X.1. Identification de l'Initiateur

La Société FINANCIERE CLASQUIN EUROMED est l'Initiateur de la présente Offre Publique d'Achat Obligatoire.

Renseignements à caractère général de FINANCIERE CLASQUIN EUROMED

Dénomination sociale	FINANCIERE CLASQUIN EUROMED
Siège social	235, Cours Lafayette, 69006, Lyon - France
Téléphone	+33(0) 4 72 83 17 00
Fax	+33(0) 4 72 83 17 33
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Numéro de SIREN	810 246 686
Date d'immatriculation	16/03/2015
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Capital social	3.000.000 Euros divisés en 300.000 actions d'une valeur nominale de 10 Euros
Activité	Holding, Acquisition, administration et exploitation de tous biens immobiliers

X.2. Informations sur l'Initiateur

Informations relatives à FINANCIERE CLASQUIN EUROMED

Description des activités de FINANCIERE CLASQUIN EUROMED

FINANCIERE CLASQUIN EUROMED est une filiale de la société CLASQUIN, holding du Groupe Clasquin.

Le Groupe Clasquin est un spécialiste de l'ingénierie en transport aérien et maritime et en logistique Overseas.

Avec un réseau intégré de 85 bureaux et de plus de 1 600 collaborateurs répartis dans 25 pays, CLASQUIN est la seule ETI multinationale française dans le secteur de l'organisation de transports internationaux et de la logistique Overseas, portée par la technologie et les hommes. Ce positionnement unique permet au Groupe d'offrir des solutions globales à l'instar des géants du secteur, avec toutes les qualités d'une ETI (proximité client, créativité, réactivité, offre sur mesure...), entre la France et le monde et plus particulièrement de et vers l'Asie Pacifique, l'Amérique du Nord, le Maghreb et l'Afrique subsaharienne. Le Groupe propose le panel de services suivant :

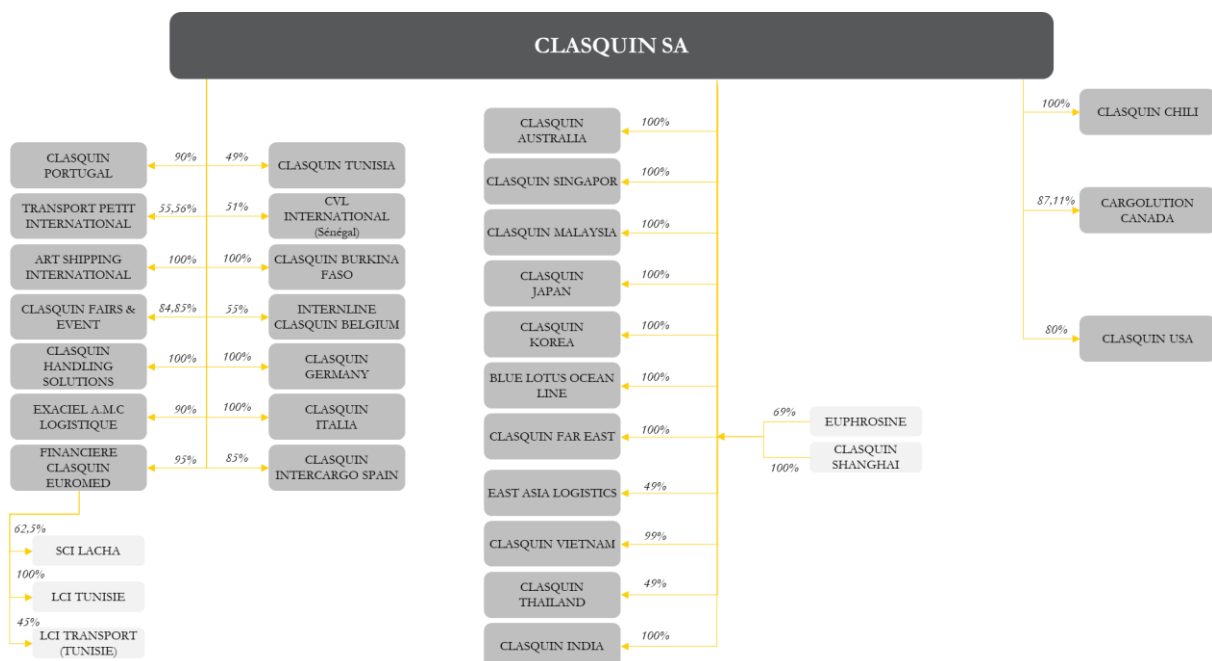
- **Solutions par Voie Aérienne** : Air Cargo classique, Fret aérien spécialisé ;
- **Solutions par Voie Maritime** : gestion des expéditions par groupage, gestion des expéditions par consolidation personnalisée, affrètement de navires ;
- **Solutions Roll on – Roll off** : transport de marchandises via des remorques RO/RO depuis et vers le Maghreb, la Tunisie, la Roumanie, la Bulgarie, la Grèce et la Turquie.

- **Solutions Rail** : groupage spécifique et transport de marchandises au départ de Chine et de France ;
- **Solutions Douane et Conformité Réglementaire** : conseil en réglementation douanière incluant le classement tarifaire, la maîtrise des règles liées à l'origine et à la valeur déclarative des produits, les règles de taxation ;
- **Solutions d'Overseas Logistique** : étude et design de solutions de stockage et de distribution sur-mesure, entreposage, la gestion des stocks, la préparation des commandes ;
- **Conseil en supply-chain** : réalisation d'études permettant de mesurer et évaluer le niveau de maturité et de pertinence de la Supply Chain Internationale, réalisation des audits d'organisation, de process et d'outils de pilotage de la chaîne logistique internationale ;
- **Risk Management** : sécurisation des envois de marchandises de valeur et la protection contre le vol (films opaques, plombs inviolables, étiquettes de sécurité, trackers GPS, détecteurs d'intrusion,...), pilotage des opérations de contrôle via des plateformes de contrôle de la qualité, conception de solutions d'emballage et de conditionnement adaptées à la nature des marchandises.

CLASQUIN déploie pour ses clients une plateforme complète de services à forte valeur ajoutée dans la gestion de la Supply Chain Overseas : conception et pilotage de solutions de transport par mer, air, fer et route et logistique « sur-mesure ». La plateforme digitale : « LIVE by CLASQUIN » offre aux clients et à leurs partenaires une expérience utilisateur optimisée à travers un lieu d'échanges unique et sécurisé, véritable levier d'aide à la décision tant aux niveaux opérationnel et transactionnel que stratégique.

Par ailleurs pour CLASQUIN, la Responsabilité Sociale et Environnementale a toujours été une démarche participative et proactive ancrée dans une forte culture d'entreprise au sein d'un collectif bienveillant, responsable et associé au projet entrepreneurial du Groupe.

L'organigramme juridique de la société CLASQUIN S.A se présente comme suit au 31/12/2022 :



La structure d'actionnariat de Financière Clasquin Euromed SAS se présente comme suit au 28/02/2023 :

Actionnaires	Nombre de titres	% de capital et droits de vote
Clasquin SA	285 001	95,0%
SCC	14 999	5,0%
Total	300 000	100,0%

Source : Financière Clasquin EuroMed

Présentation des comptes sociaux de Financière Clasquin EuroMed

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du bilan de Financière Clasquin Euromed sur la période 2020-2022 :

En KEUR	2020	2021	Var. 20/21	2022	Var. 21/22
Actif					
Total Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Constructions			-	1 798	100,0%
Total Immobilisations corporelles	-	-	-	1 798	100,0%
Participations évaluées par équivalence					
Autres participations	16 005	16 005	0,0%	16 005	0,0%
Total Immobilisations financières	16 005	16 005	0,0%	16 005	0,0%
Total actif immobilisé	16 005	16 005	0,0%	17 803	11,2%
Total Stock	-	-	-	-	-
Autres créances	153	1	-99,7%	5	>100,0%
Total créances	153	1	-99,7%	5	>100%
Valeurs Mobilières de Placement					
Disponibilités	79	267	>100,0%	119	-55,4%
Total divers	79	267	>100,0%	119	-55,4%
Charges constatées d'avance	3	-	-100,0%	-	-
Total Actif Circulant	236	267	13,2%	124	-53,7%
Ecart de conversion actif	-	-	-	-	-
Total actif	16 241	16 272	0,2%	17 926	10,2%

Source : Financière Clasquin EuroMed

En KEUR	2020	2021	Var. 20/21	2022	Var. 21/22
Passif & Capitaux propres					
Capital social (dont versé : 3.000.000 €)	3 000	3 000	0,0%	3 000	0,0%
Réserve légale	300	300	0,0%	300	0,0%
Report à nouveau	8 549	8 496	-0,6%	10 446	23,0%
Résultat de l'exercice	(53)	1 950	<100,0%	1 912	-1,9%
Capitaux Propres	11 796	13 746	16,5%	15 658	13,9%
Total Provisions	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 900	1 950	-50,0%	1 950	0,0%
Emprunts et dettes financières divers	542	565	4,3%	262	-53,6%
Total Emprunts et Dettes Financières	4 442	2 515	-43,4%	2 212	-12,0%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3	11	>100,0%	19	72,7%
Dettes fiscales et sociales	-	1	100,0%	19	>100,0%
Autres dettes	0	-	0,0%	18	100,0%
Total Autres Dettes	3	11	>100,0%	56	>100,0%
Ecart de conversion passif	-	-	-	-	-
Total Passif	16 240	16 272	0,2%	17 926	10,2%

Source : Financière Clasquin EuroMed

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du compte de produits et charges de Financière Clasquin Euromed sur la période 2020 - 2022 :

En EUR	2020	2021	Var. 20/21	2022	Var. 21/22
Chiffre d'affaires	-	-	-	88,9	100,0%
Autres produits	-	0,3	+100,0%	-	-100,0%
Total Produits d'Exploitation	-	0,3	+100,0%	88,9	>100,0%
Autres achats et charges externes	5,9	3,7	-36,7%	64,7	>100,0%
Impôts, taxes et versements assimilés	0,5	0,3	-50,0%	1,1	>100,0%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	-	-	71,1	n.s
Autres charges	-	0,0	n.s	-	n.s
Total charges d'exploitation	6,4	4,0	-37,2%	136,9	>100%
Résultat d'exploitation	(6,4)	(3,7)	-41,5%	(48,0)	>100%
Produits Financiers					
Produits financiers de participations	-	2 000,0	n.s	2 000,0	0,0%
Total Produits Financiers	-	2 000,0	n.s	2 000,0	0,0%
Charges Financières					
Intérêts et charges assimilées	67,2	46,4	-30,9%	39,9	-14,0%
Total Charges Financières	67,2	46,4	-30,9%	39,9	-14,0%
Résultat Financier	(67,2)	1 953,6	>100%	1 960,1	+0.33%
Résultat courant avant impôt	(73,5)	1 949,9	<100%	1 912,1	-1,9%
Total Produits Exceptionnels	-	-	-	-	-
Total Charges Exceptionnelles	-	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	(20,6)	-	-100,0%	-	n.s
Bénéfice ou Perte	(53,0)	1 949,9	<100%	1 912,1	-1,9%

Source : Financière Clasquin EuroMed

Filiales et structure d'actionariat du Groupe Clasquin

Le Groupe Clasquin détient des participations, notamment au niveau des sociétés suivantes :

Filiales & participations	% de contrôle (31/12/2022)	Pays	Siège social (ville)	Activité
Sociétés détenues en direct				
Art Shipping International SAS	100.00%	France	Paris	Affrètement et organisation des transports
Blue Lotus	100.00%	Chine	Hong-Kong	Transport de marchandises non exploitant de navires
Cargolution Inc.	87.11%	Canada	Montréal	Arrangement de transport de marchandises
Clasquin Australia Pty Ltd.	100.00%	Australie	Melbourne	Arrangement de transport de marchandises
Clasquin Belgium	55.00%	Belgique	Tournai	Expéditeur, agent en douane et organisation du transport de marchandises
Clasquin Burkina Faso	100.00%	Burkina Faso	Bobo-Dioulasso	Transport et logistique, Expédition de marchandises
Clasquin Chile	100.00%	Chile	Santiago	Transit de marchandises
Clasquin Fairs & Events	84.85%	France	Lyon	Organisation et mise en œuvre de solutions de transport et logistique pour les foires, congrès et expositions
Clasquin Far East Ltd.	100.00%	Chine	Hong-Kong	Fret aérien et maritime
Clasquin Germany GmbH	100.00%	Allemagne	Düsseldorf	Gestion du fret international et logistique outre-mer
Clasquin Hanging Solutions	100.00%	France	Roissy	Manutention non portuaire
Clasquin India PVT Ltd.	100.00%	Inde	Delhi	Transit aérien et maritime outre-mer, Services d'entreposage et de logistique, Services de douane et de conformité
Clasquin Italia SRL	100.00%	Italie	Milan	Expédition internationale
Clasquin Japan KK Ltd.	100.00%	Japan	Tokyo	Services logistiques internationaux pour les sociétés commerciales et les fabricants
Clasquin Korea Ltd.	100.00%	Korea	Séoul	Logistique d'expédition et service d'arrangement de transport
Clasquin Malaysia Ltd.	100.00%	Malaysia	Kuala Lumpur	Expédition de fret
Clasquin Portugal Lda	90.00%	Portugal	Porto	Activité de soutien au transport aérien
Clasquin Singapore Pte Ltd.	100.00%	Singapour	Singapour	Transit et fret de marchandises
Clasquin Thailand Co Ltd.	49.00%	Thailand	Bangkok	Fret aérien et maritime, entreposage, dédouanement et distribution porte à porte
Clasquin Tunisie	49.00%	Tunisie	Tunis	Transport multimodal
Clasquin USA Inc.	80.00%	Etats-Unis	New York	Activité de soutien au transport, entreposage et arrangement de transport de marchandises
Clasquin Vietnam Ltd.	99.00%	Vietnam	Ho Chi Minh Ville	Transport maritime
CVL International	51.00%	Sénégal	Dakar	Transport international
East Asia Logistics Company Ltd.	49.00%	Vietnam	Ho Chi Minh Ville	Services d'assistance en logistique maritime
Exaciél A.M.C. Logistique	90.00%	France	Roissy	Affrètement et organisation des transports
Financière Clasquin Euromed	95.00%	France	Lyon	Location de terrains et d'autres biens immobiliers
Clasquin T.I. Intercargo 1999 SA	85.00%	Espagne	Barcelone	Fret aérien et maritime
SA Transports Petit International	55.56%	France	Clermont-Ferrand	Affrètement et transport de marchandises

Sous-filiales				
Sociétés détenues par Clasquin Far East Ltd.				
Clasquin Shanghai Ltd.	100.00%	Chine	Shanghai	Organisation du transport de fret
Euphrosine Ltd.	69.06%	Chine	Hong-Kong	Société immobilière de bureaux
Sociétés détenues par Financière Clasquin Euromed				
LCI - Clasquin	95.00%	France	Villefranche	Affrètement et transport de marchandises
LCI Tunisie SARL	94.91%	Tunisie	La Marsa	Affrètement et transport de marchandises
LCI Transport SARL	42.75%	Tunisie	Rades	Affrètement et transport de marchandises entre la France et le Maghreb
SCI Lacha	59.38%	France	Villefranche	Location de logements

Source : Clasquin Group

La structure d'actionnariat de Clasquin Group SA se présente comme suit au 31/12/2022 :

Actionnaires	Nombre de titres	% de capital et droits de vote
Yves Revol & Olymp ³	964.035	41,39%
Flottant en bourse ⁴	1.035.926	44,47%
Salariés	318.749	13,68%
Autres	10.558	0,45%
Total	2.329.268	100%

Source : Clasquin Group SA

³ « Omnium Lyonnais de Management et Participations », est une holding de participation de droit français contrôlée par M. Yves Revol.

⁴ Le groupe Clasquin est coté en continu sur le marché Euronext Growth. La capitalisation au 30/12/2022 était de 134,5 MEUR (vs. 175,3 MEUR au 31/12/2021).

Présentation des comptes consolidés de Clasquin SA

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du bilan de Clasquin SA sur la période 2020-2022 :

En KEUR	2020	2021	Var. 20/21	2022	Var. 21/22
Actif					
Goodwill	23.714	26 677	12,5%	29 845	11,9%
Immobilisations incorporelles nettes	5.904	5 559	-5,8%	5 021	-9,7%
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location (IFRS 16)	8.776	10 747	22,5%	19 221	78,8%
Immobilisations corporelles nettes	4.720	6 125	29,8%	9 330	52,3%
Actifs financiers disponibles à la vente	911	-	-100,0%	-	0,0%
Autres actifs financiers	138	927	>100,0%	1 221	31,7%
Titres mis en équivalence	460	-	-100,0%	-	0,0%
Actifs d'impôts différés	1.302	1 609	23,6%	2 693	67,4%
Actifs non courants	45.925	51 645	12,5%	67 330	30,4%
Créances clients	88.276	180 211	>100,0%	115 863	-35,7%
Autres actifs courants	34.886	18 541	-46,9%	8 947	-51,7%
Créances d'impôts courants	285	196	-31,2%	406	107,1%
Trésorerie et équivalent de trésorerie	25.783	37 374	45,0%	56 020	49,9%
Actif courant	149.230	236 322	58,4%	181 235	-23,3%
Total actif	195.154	287 967	47,6%	248 564	-13,7%
Passif & Capitaux propres					
Capital social	4.613	4 613	0,0%	4 659	1,0%
Prime d'émission	5.062	5 062	0,0%	6 140	21,3%
Réserves consolidées	12.121	11 999	-1,0%	19 867	65,6%
Résultat part du groupe	5.120	17 388	>100,0%	21 804	25,4%
Capitaux propres part du groupe	26.916	39 062	45,1%	52 469	34,3%
Participations ne donnant pas le contrôle	4.029	6 346	57,5%	7 438	17,2%
Capitaux propres	30.944	45 408	46,7%	59 907	31,9%
Provisions non courantes	325	3 415	>100,0%	3 740	9,5%
Provisions pour retraite non courantes	1.300	1 207	-7,2%	1 142	-5,4%
Passifs financiers non courants	37.317	35 064	-6,0%	18 448	-47,4%
Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle – part à plus d'un an	2.832	5 837	>100,0%	7 060	21,0%
Dettes locatives – part à plus d'un an (IFRS 16)	6.934	8 483	22,3%	16 295	92,1%
Passifs d'impôts différés	530	584	10,2%	559	-4,3%
Autres dettes non courantes	145	213	46,9%	177	-16,9%
Passifs non courants	49.383	54 803	11,0%	47 420	-13,5%
Provisions courantes	92	95	3,3%	206	116,8%
Passifs financiers courants	8.222	17 780	>100,0%	8 700	-51,1%
Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle – part à moins d'un an	-	776	<i>n.s</i>	1 021	31,6%
Dettes locatives – part à moins d'un an (IFRS 16)	2.042	2 652	29,9%	3 798	43,2%
Fournisseurs et comptes rattachés	86.266	126 721	46,9%	89 645	-29,3%
Dettes d'impôts exigibles	423	4 539	>100,0%	5 439	19,8%
Autres dettes courantes	17.783	35 192	97,9%	32 428	-7,9%
Passifs courants	114.827	187 755	63,5%	141 237	-24,8%
Total passif & capitaux propres	195.154	287 967	47,6%	248 564	-13,7%

Source : Clasquin S.A

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du compte de produits et charges de Clasquin SA sur la période 2020 - 2022 :

En KEUR	2020	2021	Var. 20/21	2022	Var. 21/22
Chiffre d'affaires	392 032	752 179	91,9%	877 084	16,6%
Coût des ventes	(315 845)	(630 311)	99,6%	(737 105)	16,9%
Marge brute	76 187	121 868	60,0%	139 979	14,9%
Autres produits des activités ordinaires	432	519	20,1%	1 103	>100,0%
Autres achats et charges externes	(13 029)	(17 615)	35,2%	(23 205)	31,7%
Impôts et taxes	(728)	(808)	11,0%	(1 407)	74,1%
Dépenses de personnel	(46 192)	(65 788)	42,4%	(76 193)	15,8%
Excédent brut d'exploitation	16 670	38 177	>100,0%	40 278	5,5%
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(6 952)	(10 771)	54,9%	(7 700)	-28,5%
Autres produits courants	2 395	2 998	25,2%	11 422	>100,0%
Autres charges courantes	(2 604)	(2 869)	10,2%	(10 601)	>100,0%
Résultat opérationnel courant	9 509	27 534	>100,0%	33 400	21,3%
<i>en % de la marge brute</i>	<i>12,5%</i>	<i>22,6%</i>	<i>10,1 pts</i>	<i>23,9%</i>	<i>5,6%</i>
Autres produits opérationnels	411	267	-35,0%	1 432	>100,0%
Autres charges opérationnelles	(283)	(539)	90,5%	(790)	46,6%
Résultat opérationnel	9 637	27 262	>100,0%	34 041	24,9%
Coût de l'endettement financier net	(831)	(848)	2,0%	(649)	-23,5%
Autres produits financiers	403	712	76,7%	2 206	>100,0%
Autres charges financières	(1 203)	(1 930)	60,4%	(2 955)	53,1%
Résultat des sociétés mises en équivalence	72	(127)	<-100,0%	-	-100,0%
Résultat avant impôt	8 079	25 069	>100%	32 643	30,2%
Impôts sur les bénéfices	(2 646)	(6 146)	>100,0%	(8 907)	44,9%
Résultat net consolidé de l'ensemble	5 433	18 923	>100,0%	23 736	25,4%
Attribuable aux :					
<i>Actionnaires de la société mère</i>	<i>5 120</i>	<i>17 388</i>	<i>>100,0%</i>	<i>21 804</i>	<i>25,4%</i>
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>313</i>	<i>1 535</i>	<i>>100,0%</i>	<i>1 932</i>	<i>25,9%</i>

Source : Clasquin S.A

Principaux événements survenus en cours

Après une année 2021 marquée par le dysfonctionnement des chaînes logistiques mondiales, 2022 a vu, à compter du second trimestre, un retour progressif à des conditions de marché en voie de normalisation.

Cette évolution s'est accompagnée d'une baisse des volumes des marchandises transportées en aérien et en maritime au niveau du marché mondial, et d'une chute des taux de fret.

Dans ce contexte, le groupe a continué à mener à bien de nombreux projets.

Projets de développement

- **Afrique :**

Acquisition le 1er juillet 2022 de 51% de la société CVL International à Dakar.

- **France :**

Acquisition le 1er juillet 2022 de 90% de la société Exaciél A.M.C Logistique présente à Paris.

- **Chine :**

Ouverture de 2 nouvelles implantations à Wuxi et Chongqing portant ainsi à 12 le nombre de bureaux en Chine.

- **Lancement d'une plateforme logistique de 5 900m² à Paris CDG : essentiellement dédiée au luxe et au high tech :**
 - Opérations de « cross docking » ;
 - Opérations aériennes ;
 - Gestion des flux connectant le Maghreb et l'intercontinental.
- **Progression en 2022 du taux de pénétration de la plateforme collaborative digitale LIVE* by Clasquin chez les clients du groupe (51% de la marge commerciale brute) avec par ailleurs une croissance du déploiement des solutions les plus avancées et intégrées, notamment EDI et Purchase Order Management (18% de la marge commerciale brute du groupe).**

* LIVE : Plateforme digitale collaborative entre Clasquin et ses clients

Élargissement de l'offre

- **Mise en place d'une nouvelle organisation permettant de gérer et conquérir des clients globaux.**
 - La marge commerciale brute générée par ces « Global Accounts » a progressé de 48% sur 2022.

Cession d'actif non stratégique

- **Cession le 1er mars 2022 des 70% détenus par CLASQUIN SA dans sa filiale Log System**

Renforcement de la politique RSE autour de ses 3 piliers, 3P (People, Partner, Planet) :

- **People :** Plan d'actionnariat salarié étendu à 4 nouveaux pays. 55% des collaborateurs et managers des filiales françaises sont directement ou indirectement actionnaires du groupe.
- **Partner :** Adhésion au Pacte mondial des Nations unies, témoignant l'engagement du groupe à être une « Good Company ».
- **Planet :** Réalisation du 1er bilan carbone montrant une baisse de 8,8% des émissions du groupe en 2022.

Présentation des comptes sociaux de Clasquin SA

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du bilan de Clasquin SA sur la période 2020-2022 :

En KEUR	2020	2021	Var. 20/21	2022	Var. 21/22
Actif					
Logiciels	4 959	4 752	-4,2%	4 299	-9,5%
Fonds Commercial	7 018	7 018	0,0%	7 018	0,0%
Immobilisations incorporelles en cours	361	258	-28,5%	551	>100%
Total Immobilisations incorporelles	12 338	12 028	-2,5%	11 868	-1,3%
Constructions	-	-	0,0%	-	0,0%
Autres immobilisations corporelles	1 530	1 372	-10,3%	1 705	24,3%
Total Immobilisations corporelles	1 530	1 372	-10,3%	1 705	24,3%
Participations	21 682	23 113	6,6%	27 738	20,0%
Créances rattachées/participations	650	702	8,0%	204	-70,9%
Autres titres immobilisés	18	18	0,0%	18	0,0%
Prêts	10	3	-69,5%	3	0,0%
Autres immobilisations financière	206	994	>100%	1 944	95,6%
Total Immobilisations financières	22 568	24 831	10,0%	29 908	20,4%
Total actif immobilisé	36 436	38 231	4,9%	43 481	13,7%
Clients et comptes rattachés	51 220	107 608	>100%	56 186	-47,8%
Autres créances	29 982	8 436	-71,9%	3 419	-59,5%
Total Créances	81 201	116 043	42,9%	59 605	-48,6%
Valeurs Mobilières de Placement	85	83	-1,5%	3 186	>100%
Comptes bancaires et caisses	1 291	4 376	>100%	11 460	>100%
Charges constatées d'avance	1 654	3 587	>100%	2 204	-38,5%
Total Actif Circulant	84 231	124 089	47,3%	76 454	-38,4%
Ecart de conversion actif	216	156	-28,0%	418	>100%
Total actif	120 883	162 477	34,4%	120 353	-25,9%
Passif & Capitaux propres					
Capital social (dont versé : 4.612.802 €)	4 613	4 613	0,0%	4 659	1,0%
Prime d'émission et de fusion	5 062	5 062	0,0%	6 140	21,3%
Réserves	-	-	0,0%	-	0,0%
Réserve légale	461	461	0,0%	461	0,0%
Réserves réglementées	-	-	0,0%	-	0,0%
Autres réserves	3 211	3 818	18,9%	3 818	0,0%
Report à nouveau	828	(159)	<100%	2 993	<100%
Résultat de l'exercice	2 597	11 566	>100%	13 917	20,3%
Subventions d'investissements	-	-	0,0%	-	0,0%
Provisions réglementées	197	280	42,1%	342	22,2%
Capitaux Propres	16 969	25 641	51,1%	32 330	26,1%
Provisions pour risques	299	2 782	>100%	3 330	19,7%
Provisions pour charges	-	-	0,0%	-	0,0%
Total Provisions	299	2 782	>100%	3 330	19,7%
Emprunts obligataires convertibles	-	-	0,0%	-	0,0%
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	36 994	42 531	15,0%	20 352	-52,1%
Emprunts et dettes financières	-	-	0,0%	-	0,0%
Total Emprunts et Dettes Financières	36 994	42 531	15,0%	20 352	-52,1%
Fournisseurs et comptes rattachés	58 842	73 961	25,7%	43 243	-41,5%
Dettes fiscales et sociales	5 453	14 868	>100%	17 660	18,8%
Autres dettes	2 057	1 882	-8,5%	2 862	52,1%
Produits constatés d'avance	186	588	>100%	243	-58,6%
Total Autres Dettes	66 538	91 298	37,2%	64 009	-29,9%
Ecart de conversion passif	83	223	>100%	331	48,5%
Total Passif	120 883	162 477	34,4%	120 353	-25,9%

Source Clasquin SA

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du compte de résultat de Clasquin SA sur la période 2020-2022 :

En KEUR	2020	2021	Var. 20/21	2022	Var. 21/22
Chiffre d'affaires	193 513	392 835	>100%	436 440	11,1%
Production immobilisée	109	46	-57,6%	-	-100,0%
Subventions d'exploitation	-	163	>100%	173	5,9%
Reprises sur provisions et transferts de charges	286	348	21,8%	4 329	>100%
Autres produits	1 128	2 071	83,7%	4 933	>100%
Total Produits d'Exploitation	195 035	395 464	>100%	445 875	12,7%
Autres achats et charges externes	169 014	345 973	>100%	388 421	12,3%
Impôts, taxes et versements assimilés	817	864	5,7%	1 061	22,9%
Salaires et traitements	13 054	17 183	31,6%	18 969	10,4%
Charges sociales	5 776	8 555	48,1%	8 759	2,4%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 447	1 327	-8,3%	1 589	19,8%
Dotations aux provisions sur actif circulant	987	1 956	98,2%	1 844	-5,7%
Dotations aux provisions pour R&C	-	2 783	>100%	2 691	-3,3%
Autres charges	1 716	2 110	23,0%	5 227	>100%
Total charges d'exploitation	192 810	380 751	97,5%	428 561	12,6%
Résultat d'exploitation	2 225	14 713	>100%	17 313	>100,0%
Produits Financiers					
Produits financiers de participations	2 837	2 548	-10,2%	4 674	83,5%
Autres intérêts et produits assimilés	1	-	0,0%	258	0,0%
Reprises sur provisions et transferts de charges	116	1 048	>100%	460	-56,1%
Différences positives de charges	256	529	>100%	985	86,2%
Total Produits Financiers	3 209	4 124	28,5%	6 378	54,6%
Charges Financières					
Dotations aux amortissements et provisions	1 304	225	-82,8%	452	>100%
Intérêts et charges assimilées	416	398	-4,3%	276	-30,8%
Différences négatives de charges	347	392	13,0%	816	>100%
Total Charges Financières	2 068	1 016	-50,9%	1 544	52,0%
Résultat Financier	1 142	3 108	>100%	4 834	>100,0%
Résultat courant avant impôt	3 367	17 821	>100%	22 147	24,3%
Produits exceptionnels sur opération de gestion	-	-	0,0%	-	0,0%
Produits exceptionnels sur opération en capital	330	202	-38,8%	1 264	>100%
Produits exceptionnels sur opération en charges	-	-	0,0%	-	0,0%
Total Produits Exceptionnels	330	202	-38,8%	1 264	>100%
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	-	-	0,0%	-	0,0%
Charges exceptionnelles sur opération en capital	362	110	-69,8%	104	-5,1%
Charges exceptionnelles sur opération en charges	87	232	>100%	76	-67,2%
Total Charges Exceptionnelles	450	342	-24,0%	180	-47,3%
Participations des salariés aux résultats	-	755	>100%	1 693	>100%
Intéressement	603	3 329	>100%	3 805	14,3%
Impôts sur les bénéfices	47	2 032	>100%	3 816	>100,0%
Bénéfice ou Perte	2 597	11 566	>100%	13 917	>100,0%

Source : Clasquin S.A

Principaux événements survenus depuis la clôture de l'exercice 2022

Depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Groupe CLASQUIN a pris de contrôle du groupe Timar le 28 mars 2023 par l'acquisition, par l'intermédiaire de la filiale FINANCIERE CLASQUIN EUROMED, de 63,52% du capital et des droits de vote de TIMAR SA détenus par les membres du groupe familial PUECH. Aux termes du protocole du 28 mars 2023, le groupe familial PUECH a cédé les actions au prix de 450 dirhams par action et a notamment consenti une garantie d'actif et de passif au profit de l'acquéreur.

Les perspectives 2023 sont les suivantes :

- **Marché 2023 :**
 - Échanges internationaux en volume : +1,0% (Source OMC) ;
 - Fret aérien en volume : -4,3% (Source : IATA) ;
 - Fret maritime en volume : -2,5/-5%.

- **CLASQUIN 2023**
 - Activité (volumes) : supérieure au marché ;
 - Marges unitaires : en baisse en lien avec la normalisation du marché.

X.3. Présentation de TIMAR

Groupe marocain coté à la bourse de Casablanca depuis 2007, présent en propre en Europe, au Maghreb et en Afrique de l'Ouest, TIMAR conçoit depuis près de 40 ans des solutions innovantes dans les domaines du transport international, de la logistique et du transit de marchandises.

Le groupe se compose de 13 filiales réparties au Maroc, en France, au Portugal, en Espagne, en Tunisie, en Mauritanie, au Mali, au Sénégal et en Côte d'Ivoire.

Au Maroc, le groupe est présent à travers son réseau d'agences, de filiales et d'entrepôts (sous douane, hors douane et en zone franche) à Tanger Med, Tanger, Rabat, Casablanca, Marrakech, Kenitra et Agadir.

Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	TIMAR
Siège social	Quartier Oukacha, immeuble 1, rue 1, 20580 - Casablanca, Maroc
Président du Conseil d'administration	Yves REVOL
Téléphone	+212 522 676 000
Fax	212 522 672 575
Site internet	www.timar.ma
Adresse électronique	contact@timar.ma
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	1980
Durée de vie	99 ans
N° du registre de commerce	40.957 à Casablanca, en date du 05/01/1982
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Capital social au 31/12/2022	30.110.000 MAD
Consultation des documents juridiques	Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi et les statuts en faveur des actionnaires et des tiers peuvent être consultés au niveau du siège social de la Société.
Objet social	Selon l'article 3 des statuts, la société a pour objet : <ul style="list-style-type: none">- Commissionnaire de transport ;- Affrètement et le transport routier pour toutes destinations de toutes marchandises et matériel lourd ;- Toutes opérations de transit, de transport terrestre, maritime, aérien et de toutes natures ;- Toutes opérations de manutention, d'entreposage, de toutes denrées et marchandises, toutes opérations de camionnage, douane et emmagasinage ;- Exploitation de tous services de transport terrestre de marchandises ;- Achat, location, exploitation pour tous moyens de tous appareils et engins permettant les activités ci-dessus ou s'y rapportant ;- Et pour le compte exclusif de la société, la prise, l'achat, l'exploitation, la cession ou la concession de tous brevets, marques de fabrique, licences et procédés intéressant les activités ci-dessus ;- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, ou immobilières, réalisées pour le compte exclusif de la société, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et de nature à faciliter, favoriser ou développer l'activité sociale.
Texte législatifs	De par sa forme juridique, la société est régie par le droit marocain, et ce en application de la loi 20/05 promulguée par le dahir n°1-08-18 du 23/05/2008 complétant et modifiant la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes. De par son activité, la société est soumise à plusieurs textes législatifs : <ul style="list-style-type: none">- La loi 16-99 modifiant et complétant le dahir n°1-63-260 du 12 novembre 1963 relatif au transport par véhicules automobiles sur route ;- Le décret n°2-03-169 relatif au transport de marchandises pour compte d'autrui et pour compte propre ;- L'arrêté n°2-03-169 pris pour l'application du décret n°2-03-169 précité ;- L'arrêté n°1744-03 du Ministère de l'Équipement et du Transport portant approbation des contrats types relatifs au transport de marchandises pour compte d'autrui et à la location des véhicules

automobiles de transport de marchandises sans conducteur ;

- L'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n°733-10 du 18 rabii I 1431 (5 mars 2010) fixant les modalités d'organisation du test d'aptitude professionnelle pour l'obtention de l'agrément de transitaire en Douane ;
- La loi 15-95 formant code du commerce ;

En plus, pour le transport aérien :

- La convention de Varsovie de 1929 qui règle les rapports juridiques des transporteurs et des usagers de leurs lignes et qui définit, entre autre, le document utilisé (LTA) et la responsabilité du transporteur ;
- La convention de Chicago (1944) qui organise le développement de l'aviation civile internationale ;
- La convention de Guadalajara qui complète celle de Varsovie ;
- Les protocoles suivants : Certaines dispositions de la convention de Varsovie ont été amendées par le protocole de « Guatemala city » en 1971, les 4 protocoles de Montréal en 1975, le protocole de la Haye du 18 septembre 1955, la convention de « Guatemala » du 18 septembre 1961 ;
- La convention de Montréal signée le 28 Mai 1999 portant unification de certaines règles relatives au transport aérien international.

En plus, pour le transport routier :

- La convention dite CMR, signée le 19 Mai 1956, à Genève, relative au transport international de marchandises par route ;
- Le protocole du 5 juillet 1978 modifiant la convention CMR précitée ;

En plus, pour le transport maritime :

- La convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer (règles de Hambourg) entrée en vigueur en 1992 et établissant un régime juridique uniforme applicable aux droits et obligations des chargeurs, transporteurs et destinataire, dans le cadre d'un contrat de transport de marchandises par mer ;
- Les règles de la Haye-visby portant unification de certaines règles en matière de connaissance ;
- La convention des Nations Unies sur le contrat de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer (règles de Rotterdam). Cette convention donne suite et fournit une alternative moderne aux conventions antérieures relatives au transport international de marchandises par mer, en particulier les règles de la Haye et de Hambourg.
- L'arrêté du Ministre de l'économie et des finances Concernant l'exercice de l'activité de transitaire n°1070-00 du 23 Joumada I 1421 (24 août 2000).

De par sa cotation à la Bourse de Casablanca, elle est soumise aux dispositions légales et réglementaires suivantes relatives au marché financier et notamment :

- Dahir n°1-13-21 du 13 mars 2013 portant promulgation de la loi n°43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- le règlement général de l'AMMC tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2169/16 du 14 juillet 2016 ;
- le Dahir n°1-16-151 du 21 Kiada 1437 (25 août 2016) portant promulgation de la loi n°19-14 relative à la Bourse des Valeurs aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ;
- Règlement général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ;
- Loi n°44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, promulguée par le dahir n°1-12-55 du 28 décembre 2012 ;
- Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un Dépositaire Central et à l'institution d'un régime Général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n°43-02) ;
- Règlement général du Dépositaire Central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°932-98 du 16 avril 1998 et

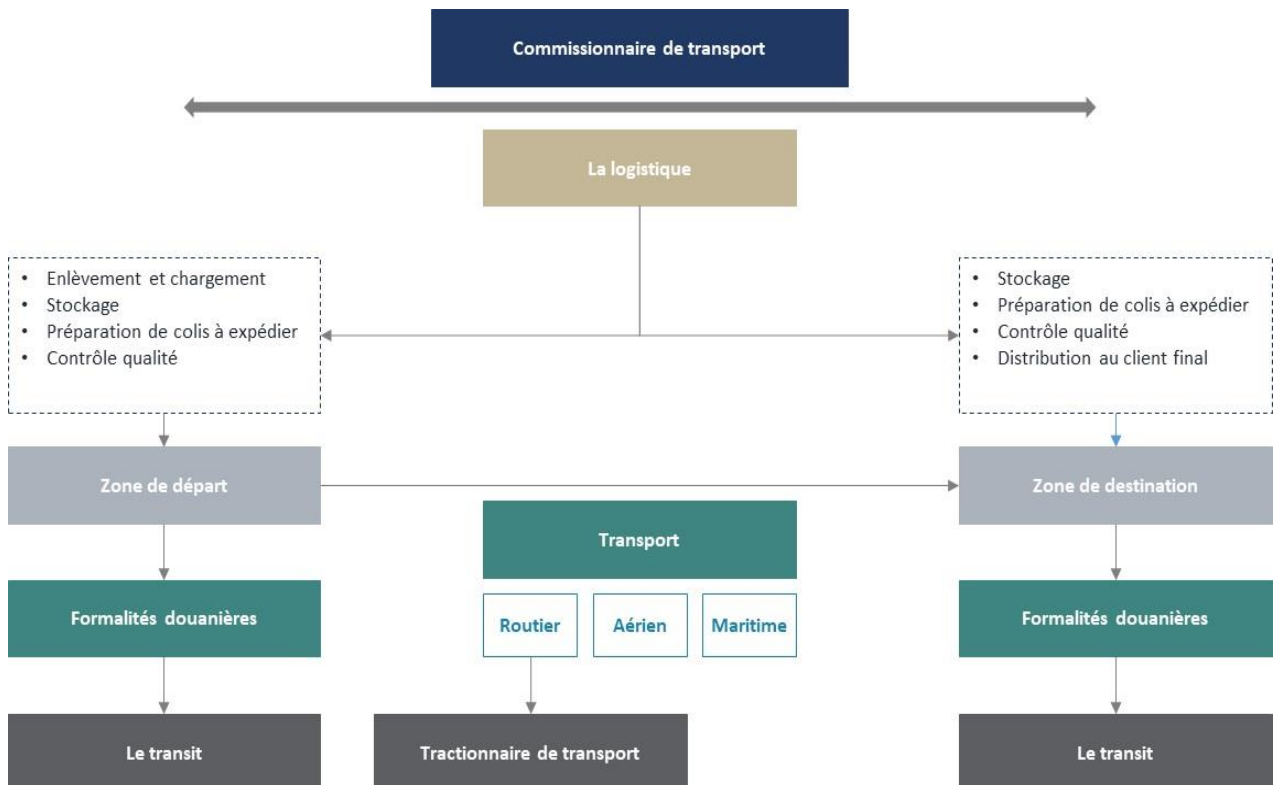
amendé par l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances et du tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et par l'arrêté n°77-05 du 17 mars 2005 ;

- Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ;
- Les circulaires de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux en vigueur.

Présentation de l'activité de TIMAR

TIMAR SA intervient dans plusieurs secteurs d'activités liés au transport international de marchandises et à la logistique. En effet, la stratégie mise en place par les dirigeants de la société vise à développer et à diversifier différents métiers au sein de l'entreprise en vue de créer un effet de synergie entre l'ensemble des segments sur lesquels elle intervient. Les différents secteurs d'activité de TIMAR peuvent ainsi être schématisés comme suit :

Figure 1: Activités de Timar



Source : TIMAR S.A

Les quatre secteurs d'activité de TIMAR sont dès lors les suivants :

- L'activité de commissionnaire de transport international route ;
- L'activité de commissionnaire Overseas (aérien & maritime) ;
- L'activité de transit ;
- L'activité de logistique.

Présentation des filiales de TIMAR

Filiales	Pays	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
TIMAR SA (maison mère)	Maroc	100,00%	100,00%	-
TIMAR INTERNATIONAL	France	100,00%	91,08%	Intégration globale
TIMAR TANGER MEDITERRANEE	Maroc	35,00%	35,00%	Mise en équivalence
CANET LEVAGE	Maroc	100,00%	98,00%	Intégration globale
TIMAR TUNISIE	Tunisie	100,00%	80,00%	Intégration globale
TIMAR MALI	Mali	100,00%	100,00%	Intégration globale
TIMAR COTE D'IVOIRE	Côte d'Ivoire	75,00%	75,00%	Intégration globale
TIMAR AO	Sénégal	70,00%	70,00%	Intégration globale
MAGHREB TRANSPORT SERVICES MADRID	Espagne	55,00%	49,28%	Intégration globale
MAGHREB TRANSPORT SERVICES IRUN	Espagne	71,42%	71,42%	Intégration globale
GRUPOLIS TRANSITARIOS	Portugal	69,35%	69,35%	Intégration globale
TIMAR MAURITANIE	Mauritanie	83,34%	83,34%	Intégration globale
TIMAR TUNISIE ON SHORE	Tunisie	50,00%	40,00%	Intégration globale
TIMAR MALI TRANSIT	Mali	100,00%	100,00%	Intégration globale

Source : TIMAR SA

Principaux faits marquants survenus lors de l'exercice 2022

L'année 2022 a été marquée principalement par :

- Très bonne tenue de la volumétrie du chiffre d'affaires annuels tant au Maroc que sur les principales filiales du Groupe ;
- Un environnement économique qui demeure incertain, impacté par une inflation élevée et des tensions persistantes sur les chaînes d'approvisionnement mondiales suite au Covid 19 et aux tensions internationales ;
- Renforcement des flux avec les filiales africaines et européennes ;
- Accélération des flux routiers avec le partenaire LCI-Clasquin, grâce à des nouveaux contrats obtenus auprès de grands comptes du secteur automobile et textile ;
- Déménagement au courant du mois de septembre de l'agence de Tanger dans ses nouveaux locaux. Ce déménagement permet au Groupe de disposer d'une vitrine et d'un outil de travail aux normes internationales ;
- Avancée des discussions et des diligences pour l'entrée du Groupe Clasquin dans le capital de TSA qui ont été suivies par la signature d'une LOI engageante en date du 17 janvier 2023 et la réalisation de l'opération le 28 mars 2023.

X.4. Informations financières

I.1.2. Informations financières sociales

Le tableau suivant indique l'évolution des indicateurs financiers sur la période 2020 – 2022 :

En KMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Chiffre d'affaires	262 657	336 123	28,0%	427 867	27,3%
Produits d'exploitation	270 416	339 561	25,6%	432 303	27,3%
Charges d'exploitation	264 237	330 336	25,0%	416 387	26,0%
Résultat d'exploitation	6 180	9 226	49,3%	15 916	72,5%
Résultat financier	(2 595)	(1 618)	37,6%	(3 491)	<-100,0%
Résultat non courant	(1 503)	1 010	>100,0%	(1 046)	<-100,0%
Résultat net	738	5 172	>100,0%	5 092	-1,6%

Source : TIMAR SA

Le tableau suivant indique l'évolution de l'équilibre financier sur la période 2020 – 2022 :

En KMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Capitaux propres	104 694	109 866	4,9%	112 549	2,4%
Passif non courant	151 153	154 470	2,2%	146 587	-5,1%
<i>Dont dettes de financement</i>	<i>43 043</i>	<i>41 146</i>	<i>-4,4%</i>	<i>30 305</i>	<i>-26,3%</i>
Total passif circulant	96 162	93 795	-2,5%	131 510	40,2%
Trésorerie Passif	14 823	10 831	-26,9%	3 807	-64,9%
Total Passif	262 138	259 096	-1,2%	281 904	8,8%
Actifs immobilisés	89 711	88 500	-1,3%	81 071	-8,4%
Total Actifs circulants	165 188	156 048	-5,5%	185 265	18,7%
Trésorerie Actif	7 238	14 548	>100%	15 568	7,0%
Total Actif	262 138	259 096	-1,2%	281 904	8,8%

Source : TIMAR SA

X.5. Informations financières consolidées

Le tableau suivant indique l'évolution des indicateurs financiers sur la période 2020 – 2022 :

En KMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Chiffre d'affaires	440 147	542 432	23,2%	663 808	22,4%
Produits des activités ordinaires	440 461	543 326	23,4%	665 113	22,4%
Charges d'exploitation courantes	435 950	514 919	18,1%	634 993	23,3%
Résultat d'exploitation courant	4 512	28 407	>100%	30 119	6,0%
Autres produits et charges d'exploitation	(2 734)	602	<100%	(1 248)	<-100%
Résultat des activités opérationnelles	1 778	29 010	>100%	28 871	-0,5%
Résultat financier	(4 181)	(8 441)	>-100%	(6 022)	28,7%
Résultat avant impôts des entreprises intégrées	(2 403)	20 569	<-100,0%	22 849	11,1%
Résultat net des entreprises intégrées	(2 119)	14 508	>100,0%	15 554	7,2%
Résultat de l'ensemble consolidé	(2 562)	13 955	>100,0%	15 554	11,5%
Intérêts minoritaires	889	(1 663)	>100,0%	(3 075)	-84,9%
Résultat net - Part du groupe	(1 673)	12 292	<-100%	12 480	1,5%

Source : TIMAR SA

Le tableau suivant indique l'évolution de la situation bilancière sur la période 2020 – 2022 :

En KMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère	120 201	131 640	9,5%	145 824	10,8%
Intérêts minoritaires	7 599	7 366	-3,1%	9 231	25,3%
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	127 801	139 006	8,8%	155 055	11,5%
Passif non courant	93 247	90 790	-2,6%	91 239	0,5%
<i>Dont dettes financières non courantes</i>	<i>77 687</i>	<i>75 909</i>	<i>-2,3%</i>	<i>77 608</i>	<i>2,2%</i>
Passif courant	170 020	144 772	-14,9%	214 643	48,3%
<i>Dont dettes financières courantes</i>	<i>29 549</i>	<i>23 801</i>	<i>-19,5%</i>	<i>21 978</i>	<i>-7,7%</i>
Actifs non courants	147 696	144 614	-2,1%	158 456	9,6%
<i>Dont goodwill, immobilisations corp. Et incorp.</i>	<i>141 110</i>	<i>138 280</i>	<i>-2,0%</i>	<i>150 783</i>	<i>9,0%</i>
Actifs courants	243 371	229 953	-5,5%	302 482	31,5%
<i>Dont trésorerie</i>	<i>35 216</i>	<i>46 355</i>	<i>31,6%</i>	<i>59 863</i>	<i>29,1%</i>

Source : TIMAR SA

X.6. Liens de l'Initiateur avec TIMAR SA

I.1.3. Liens capitalistiques

A la date de préparation de la présente note d'information, FINANCIERE CLASQUIN EUROMED détient directement 191.273 actions TIMAR SA, représentant 63,52% du capital. Par ailleurs, sa société mère CLASQUIN S.A détient 900 actions TIMAR SA, représentant 0,3% du capital.

I.1.4. Relations commerciales

Le Groupe TIMAR et le Groupe CLASQUIN entretiennent des relations commerciales et notamment entre TIMAR SA et LCI-CLASQUIN, filiale de FINANCIERE CLASQUIN EUROMED, sur le Maroc.

Les activités de CLASQUIN avec le Maroc sont principalement réalisées par sa filiale la société LCI-CLASQUIN qui est spécialisée dans le transport Ro-Ro⁵ au Maghreb. Le partenaire historique de la société LCI-CLASQUIN au Maroc est TIMAR. Pour son activité de commissionnement de transport, CLASQUIN, fia sa filiale LCI-CLASQUIN recourt principalement, mais non exclusivement, aux services de TIMAR afin d'organiser au Maroc les prestations de commissionnement de transport qu'elle commercialise auprès de ses clients.

I.1.5. Liens financiers

Les liens financiers entre le Groupe TIMAR et le Groupe CLASQUIN concernent des relations d'affaires habituelles entre un commissionnaire de transports et son partenaire.

I.1.6. Liens entre les membres des organes de gouvernance

Les administrateurs communs depuis la prise de contrôle sont :

- M. Yves REVOL ;
- M. Hugues MORIN ; et

⁵ Roll-On/Roll-Off ou transport de marchandises par lequel la cargaison est conduite à bord).

- Mme. Laurence ILHE.

I.1.7. Liens en matière d'exercice de contrôle

Depuis la prise de participation par FINANCIERE CLASQUIN EUROMED, le Groupe CLASQUIN contrôle indirectement la société Timar S.A.

XI. INTENTIONS DE L'INITIATEUR

XI.1. Intentions de l'Initiateur

Intentions de l'Initiateur en matière de prise de contrôle de la Société

FINANCIERE CLASQUIN EUROMED s'engage à acquérir l'ensemble des actions apportées par les actionnaires de TIMAR SA dans le cadre de la présente Offre Publique d'Achat Obligatoire.

Intentions de l'Initiateur en matière de poursuite des achats des titres de la Société suite à la clôture de l'Offre

L'Initiateur a l'intention de poursuivre l'achat des titres TIMAR SA à la suite de la clôture de l'OPA Obligatoire.

Intention de l'Initiateur en matière de représentation dans les organes de gouvernance de TIMAR

Le 28/03/2023, par décisions du Conseil d'Administration de TIMAR SA, la gouvernance de TIMAR SA a été réorganisée avec la nomination de Monsieur Yves REVOL en qualité de Président du Conseil d'Administration et le maintien de Monsieur Olivier PUECH en qualité de Directeur Général. Des administrateurs présentés par le Groupe CLASQUIN (Monsieur Yves REVOL, Monsieur Hugues MORIN, Madame Laurence ILHE, Monsieur Idriss BENSMAIL) ont été nommés en remplacement des administrateurs membres du groupe familial PUECH (Monsieur Olivier PUECH, Madame Geneviève PUECH, Monsieur Jean-Charles PUECH, Madame Cécile PUECH). Ils exerceront leurs fonctions pour la durée restant à courir des mandats des administrateurs démissionnaires (soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, sauf pour le mandat de Madame Laurence ILHE, cooptée en remplacement de Monsieur Olivier PUECH, dont le mandat arrive à expiration lors de la prochaine Assemblée Générale ordinaire). Ces nominations par voie de cooptation seront soumises à ratification de l'Assemblée Générale annuelle du 22 juin 2023. Les autres administrateurs poursuivent leurs mandats.

Il est précisé que pendant la période transitoire jusqu'à la plus prochaine AGO de la Société, Monsieur Olivier PUECH bénéficiera d'un poste d'observateur non administrateur lui permettant d'être convié et d'assister à toutes les réunions du CA jusqu'à sa nomination en qualité d'administrateur.

Au 28 mars 2023, 1 femme siège au conseil d'administration de la Société. La parité Homme/Femme sera considérée dans la nouvelle composition du conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article 105-1 – Chapitre II bis de la loi n°19-20 modifiant et complétant la loi n°17-95. Les dispositions seront prises dans les délais légaux.

Intentions de l'Initiateur en matière de maintien de la Société à la cote de la Bourse des Valeurs de Casablanca

L'Initiateur entend maintenir la Société à la cote de la Bourse des Valeurs de Casablanca au moins dans les 6 mois suivants l'Offre Publique d'Achat Obligatoire.

Intentions de l'Initiateur sur les 12 mois suivant l'Offre

Au terme de l'opération, l'Initiateur actionnaire de TIMAR SA s'inscrit dans une continuité et une poursuite de l'activité de TIMAR.

Les orientations stratégiques de la société TIMAR SA ne devraient pas être modifiées au terme de l'opération.

Aucune nouvelle mesure particulière n'est envisagée en ce qui concerne le personnel et les dirigeants de TIMAR SA.

Aucune opération de restructuration de TIMAR SA n'est prévue par l'Initiateur au moins dans les 12 mois suivants l'Offre Publique d'Achat Obligatoire.

En termes de synergies entre l'Initiateur et TIMAR SA, l'Initiateur ambitionne de renforcer le positionnement du groupe dans le secteur du transport international.

Cette acquisition permet au Groupe CLASQUIN de renforcer significativement :

- La stratégie de développement du groupe sur la zone Euromed-Afrique, avec l'intégration d'un réseau de filiales opérationnelles au Maroc, au Portugal, en Espagne, en Tunisie, en Mauritanie, au Mali, au Sénégal et en Côte d'Ivoire ;
- L'offre de services aux marchés Europe/Afrique, cet axe devenant le 2^{ème} trade du Groupe CLASQUIN ;
- Le pôle Road Brokerage/Ro-Ro du Groupe CLASQUIN avec les équipes expérimentées et très engagées du Groupe TIMAR.

En ce qui concerne la politique de distribution des dividendes, celle-ci sera adaptée en fonction des performances futures de TIMAR SA. L'objectif principal est d'optimiser le rendement pour les actionnaires, tout en maintenant la stabilité financière de la société. Cela permettra à TIMAR SA de faire preuve de résilience face aux fluctuations du contexte économique sectoriel dans lequel elle opère.

Enfin, l'Initiateur n'envisage aucune opération de fusion avec la société TIMAR SA.

IX.2. Financement de l'offre

Pour rappel, l'Initiateur s'engage à acquérir l'ensemble des actions apportées à l'OPA Obligatoire.

FINANCIERE CLASQUIN EUROMED dispose des capacités financières lui permettant de financer l'offre sur fonds propres. Le financement de l'Offre n'aura pas d'impact significatif sur les actifs, l'activité et les résultats de FINANCIERE CLASQUIN EUROMED.

XII. AVIS DES ORGANES DE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS CONCERNÉES

XII.1. Avis des organes de l'Initiateur

Extrait du Procès-verbal des décisions des associés de FINANCIERE CLASQUIN EUROMED

« L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le dix-sept mai

Les Associés de la société FINANCIERE CLASQUIN EURMED, société par actions simplifiée de droit français dont le siège est situé à 235, Cours Lafayette, 69.006, Lyon - France, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 810.246.686 (la « Société »), ont pris les décisions suivantes par consentement unanime conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts sociaux :

- 1. Prise d'acte du dépôt du projet d'offre publique d'achat obligatoire visant les actions de la société TIMAR SA et autorisation de dépôt de l'offre par FINANCIERE CLASQUIN EUROMED ;*
- 2. Examen, approbation et autorisation de l'OPA et de la conclusion des documents relatifs à l'OPA (en ce inclus la Note d'Information) ;*
- 3. Pouvoirs pour les formalités.*

Monsieur le Président rappelle aux associés de la réalisation de l'acquisition le 28 mars 2023 par la Société de 191.273 actions TIMAR SA auprès des membres du Groupe familial PUECH. Il précise également que la Société détient indirectement 900 actions TIMAR SA par l'intermédiaire de sa société mère, CLASQUIN SA.

En conséquence de ce qui précède, la collectivité des associés délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour de la réunion.

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés après avoir entendu le Président, prend acte du dépôt le 31 mars 2023 du projet d'offre publique d'achat obligatoire suite au franchissement du seuil de 40% du capital et des droits de vote de la société TIMAR SA par FINANCIERE CLASQUIN EUROMED, et autorise le Président de la Société, Monsieur YVES REVOL, et/ou son Directeur Général, CLASQUIN SA, représentée par Monsieur Hugues MORIN ou toute personne qu'ils se substitueraient, à déposer l'offre publique d'achat visant les 108.927 actions de la société TIMAR SA, au prix de 385 MAD par action.

Compte tenu du caractère de l'offre publique d'achat, aucun seuil de renonciation n'est envisagé par l'Initiateur dans le cadre de cette opération.

La collectivité des associés autorise également le Président de la Société, Monsieur Yves REVOL, et/ou son Directeur Général, CLASQUIN SA, représentée par Monsieur Hugues MORIN ou toute personne qu'ils se substitueraient, à prendre les mesures nécessaires pour arrêter les modalités définitives de l'offre publique d'achat, déposer l'offre publique d'achat auprès de l'AMMC, effectuer toutes les formalités rendues nécessaires pour sa réalisation et conclure et signer tous documents en relation avec l'offre publique d'achat, étant précisé que les modalités définitives de l'OPA devront être approuvées par l'AMMC. »

XII.2. Avis des organes de TIMAR

Le Conseil d'Administration de TIMAR SA, réuni en date du 17/05/2023, a adopté la décision ci-dessous :

Le Président rappel aux membres du Conseil, qu'en date du 28 mars 2023, Financière Clasquin Euromed, Acquéreur, a procédé à l'acquisition de 63,52% du capital et des droits de vote de la société Timar S.A.

Le Président rappelle aux administrateurs les objectifs et intentions de Financière Clasquin Euromed telles que plus amplement précisés dans le projet de note d'information.

Par conséquent, le Conseil prend acte, à raison des dispositions de la loi n°26.03 et notamment de ses articles 18 et suivants, du dépôt par Financière Clasquin Euromed d'une offre publique d'achat obligatoire sur les actions de la société TIMAR S.A, non détenues par l'Acquéreur, ayant les caractéristiques comme suit :

- Nombre d'actions visées : 108.927 actions de la société TIMAR S.A ;
- Prix de l'Offre : 385 MAD par action.

Le Conseil d'Administration déclare adhérer aux objectifs et intentions de Financière Clasquin Euromed telles que précisées ci-dessus et dans la note d'information.

Le Conseil d'Administration approuve la signature par le Président de la société, le Directeur Général, ou par toute personne qu'ils mandateraient à cet effet, de tous actes et documents nécessaires à la réalisation de l'offre publique d'achats obligatoire.

XIII. ANNEXES

Ordre de vente

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE TIMAR SA

1. Identification du vendeur

Nom		Dénomination sociale	
Prénom		Siège social	
Code identité (a)		Code identité (a)	
Code qualité du vendeur (b)		Code qualité du vendeur (b)	
Date et lieu de naissance		Nationalité	
Nationalité		Numéro et nature du document exigé	
Adresse		Adresse	
Téléphone		Téléphone	
Télécopie		Télécopie	
-		Signature et fonctions	

2. Destinataire

Je vous prie de bien vouloir procéder, dans le cadre de l'OPA initiée par l'Initiateur FINANCIERE CLASQUIN EUROMED visant les actions de TIMAR S.A., à la vente de mes actions TIMAR au prix de 385 dirhams par action, et tel que décrit ci-après :

Quantité bloquée	Quantité offerte à la vente	Teneur de compte	N° compte titres	N° compte espèce (RIB)

3. Important

- Le client s'assure de la disponibilité des titres sur son compte ouvert dans les livres de son établissement conservateur, et ce préalablement à la transmission de tout ordre de vente en bourse.
- Tout ordre de vente de titres TIMAR dans le cadre de l'OPA doit être accompagné d'une attestation de détention de titres bloqués fournie par le teneur de compte desdits titres.
- Tout ordre de vente est susceptible d'être modifié ou annulé pendant la période de vente prévue du 09/06/2023 au 28/06/2023 inclus.

- La vente pour compte d'enfants mineurs peut être effectuée par le tuteur ou le représentant légal. Une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur est à joindre à l'ordre de vente.
- Tous les frais d'intermédiation relatifs à la présente offre, incluant les commissions des Sociétés de Bourse, de la Bourse de Casablanca et du teneur de compte, ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les actionnaires de TIMAR S.A., apportant leurs actions à l'OPA, demeureront à leur charge.
- Les commissions applicables au moment de la transaction sont prévues dans les conventions liant les intervenants à leurs clients.

**Signature et cachet de l'organisme
collecteur d'ordre**

Signature et cachet du vendeur

Date et heure : (.....)

Avertissement de l'AMMC

Une note d'information, visée par l'Autorité du Marché des Capitaux, est mise à disposition des actionnaires, sans frais, au siège de TIMAR et sur son site internet, auprès de la Bourse de Casablanca, ainsi que sur le site de l'AMMC <http://www.ammc.ma>

(a) Code identité		(b) Code qualité	
<i>Carte d'identité nationale</i>	<i>CI</i>	<i>Personnes physiques marocaines</i>	<i>P</i>
<i>Carte de résidence</i>	<i>CS</i>	<i>Personnes physiques résidentes non-marocaines</i>	<i>R</i>
<i>Passeport</i>	<i>PA</i>	<i>Personnes physiques étrangères</i>	<i>E</i>
<i>Registre du commerce</i>	<i>RC</i>	<i>Personnes morales marocaines</i>	<i>M</i>
<i>N° d'agrément (OPCVM)</i>	<i>AG</i>	<i>Personnes morales étrangères</i>	<i>I</i>
<i>Dénomination (Association)</i>	<i>AS</i>	<i>OPCVM</i>	<i>O</i>
<i>-</i>	<i>-</i>	<i>Associations</i>	<i>S</i>
<i>-</i>	<i>-</i>	<i>Institutionnels marocains</i>	<i>A</i>
<i>-</i>	<i>-</i>	<i>Institutionnels étrangers</i>	<i>G</i>